

Centro di studi internazionali «Giuseppe Ermini»



# La signoria rurale nel Lazio tardomedievale

Vicende patrimoniali e dinamiche delle dominazioni  
in un'area dello Stato della Chiesa

a cura di Federico Lattanzio

saggi di Antonio Berardozzi

Federico Lattanzio

Tersilio Leggio

Sylvie Pollastri





Centro di studi internazionali «Giuseppe Ermini»

«L'ogre de la légende», 4

## «L'ogre de la légende»

### Collana di studi sul medioevo

«Le bon historien ressemble à *l'ogre de la légende*. Là où il flaire la chair humaine,  
il sait que là est son gibier»

Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire*

## Comitato scientifico

Ivana	Ait
Walter	Angelelli
Cristina	Carbonetti
Maria Teresa	Caciorgna
Sandro	Carocci
Alfio	Cortonesi
Alessandro	Dani
Amedeo	De Vincentiis
Anna	Esposito
Daniela	Esposito
Barbara	Frале
Gioacchino	Giammaria
Dario	Internullo
Federico	Lattanzio
Tersilio	Leggio
Umberto	Longo
Jean-Claude	Maire Vigueur
Alessandra	Molinari
Emore	Paoli
Agostino	Paravicini Bagliani
Susanna	Passigli
Gianluca	Pilara
Andreas	Rehberg
Francesca Romana	Stasolla
Chris	Wickham

# La signoria rurale nel Lazio tardomedievale

Vicende patrimoniali  
e dinamiche delle dominazioni  
in un'area dello Stato della Chiesa

*a cura di Federico Lattanzio*

saggi di Antonio Berardozzi,  
Federico Lattanzio  
Tersilio Leggio,  
Sylvie Pollastri

## **Centro di studi internazionali «Giuseppe Ermini»**

Ferentino

[www.centrostudiermini.it](http://www.centrostudiermini.it)

<https://independent.academia.edu/CentrostudiinternazionaliGiuseppeErmini>

[centroerminiferentino@gmail.com](mailto:centroerminiferentino@gmail.com)

Il Centro di studi internazionali Giuseppe Ermini è un ente senza finalità di lucro. Il presente volume è distribuito gratuitamente in formato digitale nel sito web del Centro stesso e in quello della casa Editrice UniversItalia, alla quale è riservata la commercializzazione delle copie cartacee.



**Il volume è stato  
pubblicato con il contributo  
dell'Abbazia di Farfa**

PROPRIETÀ LETTERARIA RISERVATA

Copyright 2022 - UniversItalia - Roma

ISBN 978-88-3293-582-0

A norma di legge sul diritto d'autore e del codice civile è vietata la riproduzione di questo libro o di parte di esso con qualsiasi mezzo, elettronico, meccanico per mezzo di fotocopie, microfilm, registratori o altro. Le fotocopie per uso personale del lettore possono tuttavia essere effettuate, ma solo nei limiti del 15% del volume e dietro pagamento alla SIAE del compenso previsto dall'art. 68 commi 4 e 5, della legge 22 aprile 1941 n.633. Ogni riproduzione per finalità diverse da quelle per uso personale deve essere autorizzata specificamente dagli autori o dall'editore.

In copertina: La rocca e l'abitato di Subiaco, affresco dipinto da Liborio Coccetti tra il 1778 e il 1779. Subiaco, Rocca abbaziale, appartamento papale, part. rielaborato graficamente

## INDICE

Introduzione, di FEDERICO LATTANZIO	7
ANTONIO BERARDOZZI Il Patrimonio di san Pietro in Tuscia	19
TERSILIO LEGGIO La Sabina e il Reatino. Un mosaico di signorie rurali	91
SYLVIE POLLASTRI (†) Seigneurs et seigneuries du Latium méridional aux XIV <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècles	165
FEDERICO LATTANZIO La signoria rurale nel Lazio tardomedievale: un tentativo di sintesi	197
CARTINE	217
Indice dei nomi di persona e di luogo	221

SYLVIE POLLASTRI (†)

## Seigneurs et seigneuries du Latium méridional aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

Les dynamiques seigneuriales du Latium méridional aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles semblent se jouer sur un éloignement de l'influence cardinale et pontificale, en raison du transfert à Avignon puis du Schisme, les ressources de certaines familles du fait de leur implantation dans le Royaume de Naples qui va représenter la source-même de leur rayonnement, de leur force s'accompagnant de transformations lignagères, comme dans le cas des Caetani. Dans un jeu de tensions constantes entre seigneurs laïcs, papauté, les seigneuries ecclésiastiques et communautés urbaines, s'instaure un équilibre sans cesse remis en cause mais où se dessinent des constantes et le maintien des protagonistes du XIII<sup>e</sup> siècle, Conti, Savelli, Orsini, Colonna, Caetani, le monastère de Subiaco, et où les seuls perdants paraissent les Ceccano et le monastère de Saint-Paul-hors-les-murs. Dans cette dynamique précaire agissent les pratiques successorales et la «fortune» biologique des lignées, autant que la distribution des fiefs laïques sur le territoire hors les possessions de Saint-Pierre ou le népotisme dès le retour à Rome de la papauté. Et si cette dernière veille sporadiquement à ces équilibres familiaux, elle se posera comme garante des communautés urbaines autant que des possessions laïques à travers la pratique du vicariat.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneuries laïques s'étendent sur les contreforts montagneux dominant les deux grandes directrices de la via Latina (et Palestrina) et de la via Appia (et Velletri) vers le Regnum. Le long de la via Tiburtina (et Tivoli) se déploient les possessions des monastères de Saint-Paul-hors-les-murs et de Subiaco, où s'immiscent les possessions des Conti de Poli et des Colonna. Si les ensembles paraissent définis et stables, ils demeurent des îlots où chaque branche est séparée de l'autre sans solution de continuité, comme pour les Conti. Face aux seigneuries des «marches» comtales se placent par ailleurs des espaces relevant de communautés urbaines, tandis que de l'autre côté de la frontière l'espace est dominé par le bloc relativement compact du comté de Fondi qui, en 1300 est passé aux Caetani, déjà seigneurs de Vairano et comtes de Fondi, et les comtés d'Aquino et de Sora.

Il est intéressant de suivre l'évolution des seigneuries laïques du Latium méridional, comment les maisons savent assurer leur transmission, renforcent



leurs droits, jouent de leur proximité avec la papauté, qui veille toutefois sur leurs appétits, quels sont les échecs et les anomalies. La plus célèbre est sans doute représentée par la maison des Caetani, établis à la frontière avec le Regnum, à Sermoneta, mais comme les Orsini, les Colonna et les Ceccano, munis de possessions plus à l'intérieur du Royaume de Naples. Or, si pour certains ces possessions napolitaines sont bien un élément fondamental d'un rayonnement familial détaché des influences de la Curie romaine, les Caetani réalisent un destin familial assez original. Seront examinées ensuite les autres maisons laïques du Latium méridional pour tenter de mieux saisir les natures de leurs transformations. Un bref regard sera enfin porté sur les seigneuries ecclésiastiques de Saint-Paul-hors-les-murs et de Subiaco.

### *1. Seigneurs atypiques: les Caetani, comtes de Fondi*

La venue des Angevins dans le Royaume de Naples à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle a été une force d'attraction pour certaines familles baroniales et aristocratiques de Rome, en particulier sous le second mandat de sénateur de Charles I<sup>er</sup>, entre 1268 et 1278. Certaines ont pu obtenir des concessions féodales dans le Royaume, qui sont venues renforcer voire augmenter leurs possessions territoriales dans le Sud du Latium. Si l'on peut parler de "méridionalisation" des Orsini et des Caetani, cette dernière famille développe cependant une emprise territoriale originale.<sup>1</sup> En effet, le Sud du Latium actuel comprend un territoire interne délimité par les rivières Sacco, Liri et les Monts Lepini et Ausoni, une façade maritime, la Maritime (*Marittima*), que délimitent les Monts Ausoni et Aurunci et le fleuve Garigliano, qui marque la «frontière» entre les provinces de Latina et de Caserte. Dès la création du Royaume de Naples, la rivière Sacco et les Monts Ausoni marquent la frontière entre le territoire pontifical, et le Latium avec Terracina comme dernier diocèse romain, le Liri, les Monts Aurunci et Fondi étant un comté napolitain. La famille Caetani fait en quelque sorte son entrée sur scène, moins à travers leur oncle Pietro Viatico, évêque du tout récent siège épiscopal d'Anagni, qui fait suite au transfert de celui de Todi, qu'en la personne de Benedetto Caetani, cardinal puis pape. Celui-ci acquiert Selvamolle, près de Ferentino, et Norma, près de Ninfa. Son frère, Roffredo, Fumone et surtout Castro à la frontière avec le Royaume de Naples. L'installation dans les Monts Lepini sera renforcée par l'acquisition, entre autres, de Ninfa, Sermoneta et Bassiano et, par mariage avec l'héritière du comté de Fondi, Giovanna dell'Aquila, de Roffredo III Caetani, fils de Pietro II – un temps comte de Caserte –, d'une partie des fiefs qui poursuivent jusqu'à la mer les possessions de Castro, Pofi et Falvaterra.<sup>2</sup> Établis sur un

<sup>1</sup> Carocci, *Baroni di Roma*, pp. 40-42.

<sup>2</sup> Ivi, pp. 327-331.

espace périphérique libre et loin d'autres lignages romains, les Caetani poursuivent une politique de contrôle territorial aussi bien en acquérant – parfois créant – des biens et des communautés limitrophes à leurs fiefs qu'en réduisant les seigneuries indépendantes à "isole sparse"<sup>3</sup> entre leurs domaines. Le présent travail entend exposer brièvement cette stratégie et ses résultats, principalement pour le versant napolitain de leurs possessions, dont la domination a fortement influencé celle du versant Maritime.<sup>4</sup>

## 2. Territoire et lignage

Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les Caetani se stabilisent à la frontière entre Maritime et Campanie.<sup>5</sup> Entre 1294 et 1300, l'accès au titre comtal, de Caserte par Pietro [II] et de Fondi par Roffredo [III], permettra à cette famille de renforcer leur présence dans le sud du Latium et de se tailler un espace géographique à mesure de leurs ambitions. Ils deviennent des «seigneurs de frontière», entre Sermoneta et Fondi, descendant du fleuve Sacco et Liri par des directrices jusque vers la voie Appia. Les cités de Sezze, Terracina et Gaète demeurent des communautés urbaines autonomes, où ils sauront très tôt trouver certains de leurs officiers et administrateurs, sans doute aussi parce qu'ils sont alleutiers dans les interstices de leurs fiefs, ne devenant détenteurs de *feuda* – baux emphytéotiques ou concessions à cens et/ou champart – que plus tard. La position de Fondi fait de ce comté un fief de frontière, une marche. Le comté le plus proche est celui de Caserte. Sessa n'est encore qu'une baronnie.<sup>6</sup> Fondi contrôle la route côtière et la frontière naturelle du fleuve Garigliano, mais plus encore deux directrices vers Ceprano et Cassino: entre les Monts Ausoni et Aurunci, passant par Lenola et Falvaterra, et la route pédémontane, de Maranola à Castelnuovo. Ces routes

<sup>3</sup> Ivi, p. 329.

<sup>4</sup> Pour la recherche documentaire sur la seigneurie de Sermoneta, Passigli, *Fondi e documenti*.

<sup>5</sup> Il convient de rappeler que la Maritime (*Marittima*) – puis *Campagna e Marittima* – est un territoire qui se définit à partir du XII<sup>e</sup> siècle. La seigneurie des Caetani sur Sermoneta, Bassiano et Ninfa participe à cette structuration des espaces. Les Caetani, cherchant à la fois un accès vers le littoral et une exploitation des ressources naturelles des cours d'eau côtiers et des lagunes (pêche, transport des hommes et des marchandises) entrent en conflit avec les communautés urbaines de Sezze, plus que de Terracina, ou les monastères cisterciens et, en accroissant leur territoire, participent à la redéfinition des limites entre fiefs et universités. À l'intérieur de la seigneurie de Sermoneta, les Caetani renforcent les liens de subordination et de fidélité et de la communauté urbaine, avec les statuts de 1271, renouvelés en 1478, et des censitaires. Caciorgna, *Marittima sub regione e frontiera*, pp. 49-76, en particulier pp. 50-52 et p. 59; Vendittelli, *Signori, istituzioni comunitarie e statuti a Sermoneta*, pp. 46-47.

<sup>6</sup> De même que Vairano et Presenzano, qui avaient été concédés en 1271 à Jean de Fossoles, sénéchal de Vermandois. *Liber donationum Caroli Primi* (RCA II, n. 81). Pollastri, *Le Liber donationum et la conquête angevine*, p. 706.

drainent vers et de Gaète les produits agricoles, pélagiques et le sel, mais aussi vers la Campanie, à travers le pas du Garigliano.

Le comté de Fondi est attribué à Roffredo [III] Caetani par concession du 15 mars 1300, avec octroi du titre comte et capacité à succéder à son épouse, héritière du comté, qu'il a épousé le 16 octobre 1299.<sup>7</sup> Le comté de Caserte, qui a marqué l'installation de la famille dans le Royaume de Naples, est alors restitué à la Couronne. Fondi et ses possessions est une unité stable, remontant à sa constitution de l'époque normande. Il comprend les fiefs de Fondi, Traetto, Itri, Sujo, Sperlonga, Monticelli (Monte Sant'Angelo), Pastena, Vallecorsa, Lenola, Campello, Campodimele, Maranola, Acquaviva et San Giovanni Incarico, ainsi que des terrains, des maisons et des hommes à Gaète et Pontecorvo. Roffredo Caetani entend asseoir une domination unique sur des fiefs aliénés, certains lors de l'installation angevine dans le royaume, comme pour Vallecorsa qui avait été concédé au grand sénéchal Jean d'Eppe,<sup>8</sup> puis est tenu par Giovanni di Ceccano, peut-être à la suite d'une acquisition par dot; d'autres en réaffirmant la possession entière de fiefs partiellement cédés lors de la constitution de dots, comme Traetto, Gavignano, Carpineto, Monticelli, Maranola et Sujo. Carpineto et Gavignano sont contestés à Giovanni di Ceccano, entre 1299 et 1304. Le comte se livre aussi à pression sur des alleutiers et des seigneurs locaux, comme Giacomo Malfitano de Traetto ou Angelo Faraone de Maranola, Angelo Sparano de Gaète ou Nicola de Joinville à Maranola, n'hésitant pas à les faire entrer dans sa dépendance.<sup>9</sup>

Le conflit entre les Caetani et les Ceccano naît du désir de reprise du contrôle complet du comté de Fondi et du désir de consolidation dans le sud du Latium face à une famille seigneuriale qui occupe le même espace, jouit d'une ancienneté de lignage mais n'a pas de titre comtal. Il éclate au moment du procès contre Boniface VIII, et perdure avec l'abandon d'une gestion partagée de la seigneurie entre frères et la division du patrimoine entre une branche de Fondi et une branche de Sermoneta, vers 1317. Le mariage entre Pietro [II] et Giovanna di Ceccano a voulu anticiper la crise sans pouvoir l'enrayer, d'autant plus que le remariage de Giovanna avec Guillaume Estendart fera sortir définitivement le fief de Calvi de l'ensemble des biens du comté de Caserte qui est démantelé.<sup>10</sup> Le mariage entre Francesco, fils de Pietro [II], et Francesca di Ceccano veut être un apaisement définitif, mais aussi une domestication ultime, puisque son frère Roffredo [III] se remarie,

<sup>7</sup> *Regesta Chartarum*, I, pp. 174 et 176.

<sup>8</sup> Il fut aussi seigneur de San Giovanni Incarico, de Pescosolido, d'Ambrifi et de Castrocielo. Décédé en 1268, il laisse une fille et sans doute un fils, prénommé lui-aussi Jean. Kiesewetter, *Eppe, Jean d'* (qui ne parle que d'un seul Jean).

<sup>9</sup> Pollastri, *Les Gaetani de Fondi*, p. 52.

<sup>10</sup> Ivi, p. 53.

le 14 octobre 1317, avec Catarina, fille du nouveau comte de Caserte Diego della Ratta, et que le fils de Roffredo, Nicola, épousera la seconde fille de Diego, Violante, en 1329.<sup>11</sup> Ce comportement est commun à l'aristocratie napolitaine qui bâtit son assise territoriale à la périphérie de leurs comtés en incorporant par mariage les familles baronniales plus anciennes et tisse un réseau avec les autres lignages de même rang, avec l'aval sinon la main du roi, par l'*assensus* obligatoire aux unions et son rôle institutionnel de "marieur" des filles héritières, qui entend par ailleurs créer une aristocratie comtale unie et solidaire par intermariages. Cette double union avec les della Ratta aura des implications lors du Grand Schisme de 1378.<sup>12</sup>

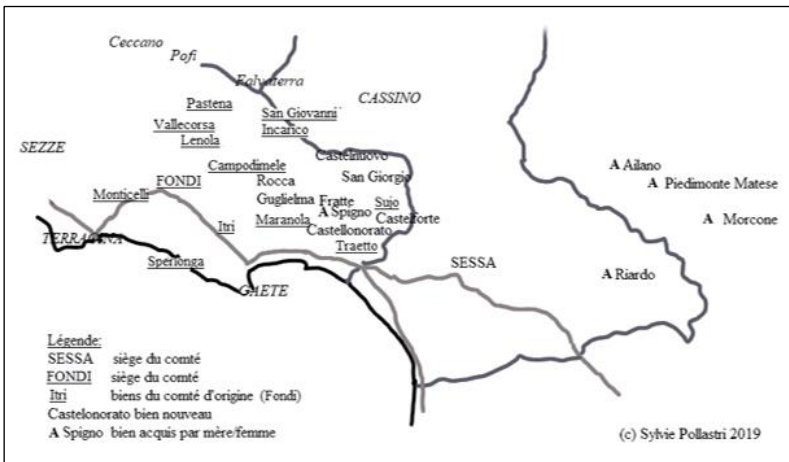
Forts de cette position à Fondi qui recherche sa stabilité, les comtes napolitains et les comtes palatins, Roffredo [III] et Benedetto [III], conservent l'indivision du patrimoine se développant de part et d'autre de la frontière à la suite des dispositions prises par Pietro [II] en 1317. L'indivision est établie sur Ninfa, acheté en 1298 et concédé en fief perpétuel par le pape en 1300, sur Carpineto, sur Pruni et des possessions à Anagni. Le comte palatin et son frère Francesco [II], trésorier d'York, tiennent en commun des biens à Rome et à Viterbe, les fiefs de Sermoneta, de Bassiano et de Norma. Benedetto reçoit Vairano, le premier fief possédé par Roffredo [III] qui demeure seul à la tête des possessions napolitaines, en vertu des lois du royaume. De ce fait, alors que la primogéniture est règle dans le royaume et que les pratiques commencent à limiter les dots constituées sur des fiefs et à écarter les cadets,<sup>13</sup> elle va être appliquée par Benedetto

<sup>11</sup> L'option pour faire rentrer le comté de Caserte dans le patrimoine des Caetani est lancée par une clause matrimoniale qui établit que la succession de Diego della Ratta pourra aller en entier à Giovanna s'il n'y a pas d'héritier mâle. C'est ainsi qu'une lignée aristocratique incorpore un patrimoine nouveau et peut créer une nouvelle lignée, comme l'ont fait les Sanseverino ou les Ruffo. La seconde union, celle de Nicola et de Violante, tend à renforcer cette captation, mais Giovanna est déjà morte en date du 12 février 1336 et Diego della Ratta a eu enfin un fils, Francesco: *ibidem*, Ead., *Le Lignage et le fief*, pp. 157-210.

<sup>12</sup> Ead., *Jeux et enjeux des obédiences*. L'implication partisane va de pair avec des liens de parentés (Della Ratta, Caetani, Baux, Artus). Il est légitime de faire l'hypothèse que les lignages aristocratiques laissent s'exposer des branches cadettes alors que la situation est instable et incertaine. Elle peut être entendue comme un risque pris, sans savoir jusqu'à quel point il s'agit d'un choix délibéré, d'exposer une maison entière (Artus ou Di Capua par exemple). Les lois successorales jouent en faveur d'un retour des héritages ou d'un transfert aux familles apparentées les plus proches. Les divisions internes, au lignage ou au groupe cognatique, expriment un pragmatisme politique élémentaire: se garder toutes les options ouvertes, quitte à provoquer un ralliement final de tout le lignage (ou du lignage subsistant) sur le vainqueur.

<sup>13</sup> Les fils de second lit de Roffredo [III], Giacobello et Giovanni, vont recevoir des biens excentrés: Vallepietra près de Rome pour Giacobello, Selvamolle (Frosinone) et Falvaterra (dépendant du comté de Fondi) pour Giovanni. Cette position subalterne peut être une sorte de domination des cadets par l'aîné titulaire, mais nourrir une fidélité de confiance et avoir un chevalier sous-feudataire avec un certain rôle dans la gestion du comté, comme cela se retrouve chez les Ruffo de Sinopoli. Ead., *Le Lignage et le fief*, pp.176-177; Ead., *Les Gaetani de Fondi*, p. 71.

dans son testament du 22 août 1322.<sup>14</sup> Au décès du comte palatin, le patrimoine est uni à celui du comte de Fondi, qui renforce sa position de part et d'autre de la frontière par des unions avec les seigneurs de Supino et de Ceccano qui entrent définitivement dans sa sphère d'influence. Cette primogéniture stricte va perdurer jusqu'en 1460, même après l'épisode douloureux du Grand Schisme, et l'absence d'héritier mâle pour Onorato [I] comte de Fondi et seigneur de Sermoneta. En effet, son frère cadet, Giacomo [II], par son mariage avec Sveva di Sanseverino, dame de Piedimonte par sa première union avec Enrico de Lagonesse, a pu se constituer un patrimoine autonome, mais aura un fils vivant, Cristoforo, vers qui convergera l'ensemble du patrimoine. L'indivision est artificiellement maintenue, au moins dans des dispositions testamentaires entre 1415 et 1450, jusqu'au choix final de la séparation définitive des patrimoines durant le passage de la dynastie angevine et celle aragonaise, entre 1425 et 1450.<sup>15</sup> Par ailleurs, l'union avec Sveva di Sanseverino permet d'entreprendre une avancée plus profonde dans les terres du royaume, après 1378 et ses conséquences, et un éloignement de la frontière que poursuivent les souverains aragonais. Il sera facilité lors de la succession d'Onorato [II] Caetani d'Aragona, puisqu'il ne laisse que deux héritiers mineurs, ses petits-fils Onorato comte de Fondi et seigneur de Piedimonte Matese et Giacomo Maria, comte de Morcone.<sup>16</sup> Mais avant cela, la ligne de défense de la route de Traetto à San Giovanni Incarico sera renforcée par les créations de Castelnuovo et de Castelonorato, tout comme toute poche étrangère disparaît, par l'acquisition plénière de Spigno.<sup>17</sup>



Le patrimoine des Caetani de Fondi (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

<sup>14</sup> Ivi, pp. 68-69.

<sup>15</sup> Ivi, p. 70 (schéma généalogique et successoral 2).

<sup>16</sup> Ead., *Onorato I et Onorato II*, p. 95 sur le détail des dispositions successorales.

<sup>17</sup> Ivi, p. 94.

### 3. Gestion administrative et juridique

Hormis les statuts de Sermoneta de 1271, révisés en 1478, et ceux de Sonnino de 1423,<sup>18</sup> il n'y a pas d'informations directes sur les statuts sur les communautés d'habitants du comté de Fondi. Ils apparaissent dans des *platee* qui font défaut ici.<sup>19</sup> Seul l'inventaire des biens d'Onorato [II] Gaetani d'Aragona permet indirectement d'affirmer leur existence. Il semble que les comtes aient fait un effort de mise par écrit et d'uniformisation entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle, en particulier du fait de Cristoforo Caetani. L'inventaire de 1391-1393 précise que Falvaterra, Ceccano, Lenola, Campodimele et le Fratte possèdent des statuts communaux.<sup>20</sup> Sperlonga ne possède qu'un recueil des pratiques et des usages de 1486.<sup>21</sup> Ces documents sont un outil de domination renouvelée et mise au jour des conditions et des pratiques économiques. Mais demeure la volonté du seigneur de maintenir l'attachement de l'homme à la terre qu'il exploite et les marques de dépendance comme le *presentum* avec ou sans repas communautaire. Les statuts ou *platee* énumèrent les droits fondamentaux, judiciaires et fiscaux, du seigneur à travers le *bancum iuticie*, les droits sur les tavernes, les marchés (*piacza*), la boucherie, la venaison, les arbres fruitiers et les droits sur les possessions des habitants, qu'il s'agisse d'échoites ou de censives, toutes décrites sous le terme de *feuda*, ou de location, surtout pour les parcelles remises en culture, peut-être prises sur l'ancienne *pars dominica*. Inventaire des biens immobiliers donnés *in feudum*. Ces *feuda*, sont des tenures, dont les terrains sont dispersés sur le terroir et pouvant comporter des unités habitatives ou agricoles. Les contrats de cession sont appelés "concessions", car comme les concessions féodales, ils sont perpétuels ou, dans une perspective de contrôle de la rente agricole, sur trois générations (ou *ad tertium genus*). L'inventaire des fiefs suit un schéma cadastral de répartition des terres et de leur mise en valeur ancien, semblable à celui déjà été noté en Calabre au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Ces "concessions" sont de nouveaux types de contrats promulgués par le comte depuis une vingtaine d'années, permettant la diffusion de simples contrats de location, contre un champart à peu près fixe d'un sixième des fruits. Ce sont des contrats à 4-5, 10 ou 29 ans<sup>23</sup>. Les possessions paraissent de taille réduite, sans doute des unités ou tenures, parfois des alleux divisés entre héritiers de première ou seconde génération au moment de la rédaction de l'inventaire.

<sup>18</sup> Le comte paraît confirmer les statuts datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Tomassetti, *Documenti feudali*, p. 230; Cardosi, *L'antico statuto di Sonnino*, pp. 12-13.

<sup>19</sup> Comme la *Platea* de Sinopoli de 1335, d'après un document du XIII<sup>e</sup> siècle, dont l'original est conservé aux ASNa, arch. priv. Ruffo di Scilla, cartulario n. 17.

<sup>20</sup> *Inventarium, ad vocem*.

<sup>21</sup> Ivi, p. 124.

<sup>22</sup> Pollastri, *Les Ruffo di Calabria sous les Angevins*, pp. 558-561.

<sup>23</sup> *Terra e lavoro nel Lazio meridionale*. Sur la mise en valeur du domaine seigneurial et du terroir voir, pour le Royaume de Naples, Benaiteau, *Vassalli e cittadini*. Pour une vue d'ensemble

L'inventaire des biens du comté de Fondi précise que le *merum mixtumque imperium* est exercé sur les 26 fiefs le composant. À Fondi, la justice civile et criminelle est exercée par le vicomte qui tient une court annuelle.<sup>24</sup> Dans les autres fiefs, la justice est administrée par un capitaine secondé par un greffier (*mastrodactia*).<sup>25</sup> Le capitaine est issu d'un milieu d'alleutiers ou de détenteurs de baux emphytéotiques (*feudum*) et de cens. Certains ont pu être *mastri massari*. Mais la baillie est détenue par la commune, comme à Traetto.<sup>26</sup> Elle traite du marché, des défens communaux, des dommages aux cultures. Tous les offices sont affermés et les revenus judiciaires sont perçus par les trésoriers comtaux ou *erarii*. Cette administration judiciaire est établie selon des statuts récents, tandis que Ceccano (baillie), Pofi (baillie) et Falvaterra (justice civile et criminelle) réclament que soient appliqués des statuts antérieurs.<sup>27</sup>

#### 4. Clientélismes

Sous Onorato [I] le personnel de la cour comtale provenait de fiefs externes, même au royaume.<sup>28</sup> Sous Onorato [II], trois profils se dessinent. Tout d'abord, les familles de notaires fournissent des *erarii* et inspecteurs, comme Giacomo Gattola et Cola Antonio Gattola de Gaète. Il faut signaler tout particulièrement Marcello Gazella de Gaète, *utriusque iuris doctor*, témoin au chevet du comte le 14 avril 1491 et signataire de l'inventaire en 1493, possédant, lui et ses parents, des biens propres à Maranola.<sup>29</sup> Une famille de notaires dite de Piedimonte officie de 1452 à 1478 à la cour d'Onorato [II] comme *erario* à Fondi, Traetto, Fratte, possédant par ailleurs un fief à Maranola.<sup>30</sup> Les membres d'une autre famille de Piedimonte, les De Amico, débuteent comme châtelains de Pietra Maggiore (Cola, en 1474), puis apparaissent comme *mastri massari* à Piedimonte-même (Benedetto en 1484) et San Giorgio la Molara (Cola, en 1484), fief dans lequel ils possèdent un terrain du comte «ad laborandiam» et dont<sup>31</sup> ils

des conditions de dépendance dans les pays de la méditerranée occidentale, *La servitude dans les pays de la Méditerranée*.

<sup>24</sup> Ivi, p. 87.

<sup>25</sup> Castelnuovo, Spigno et le Fratte n'ont pas de greffier: ivi, p. 150.

<sup>26</sup> Ivi, p. 161.

<sup>27</sup> Ivi, pp. 288, 305, 316.

<sup>28</sup> Caciorgna, *La contea di Fondi nel XIV secolo*; Ead., *Marittima medievale*.

<sup>29</sup> Ivi, pp. 6, 40, 13, 31, 143, 144, 331, 332.

<sup>30</sup> Ivi, pp. 40, 51, 59, 76. Il s'agit des notaires Angelo, Damiano, Francesco et Giovanni «de Pedemonte».

<sup>31</sup> Ivi, p. 246. S'il est permis de penser que ces officiers comtaux obtiennent des contrats agraires ou deviennent ses vassaux, comme dans le cas de Federico de Ser Marco de Fratte, chancelier d'Onorato II, qui reçoit deux terrains en donation perpétuelle à Fratte, nécessitant l'aval royal (Pollastri, *Les Gaetani de Fondi*, p. 425, n. 262, accord royale du 22 juin 1489). L'enquête reste toutefois ouverte. Pour un tableau général des possédants et des biens en censives ou en alleux, voir *Inventarium*, p. XXXII.

sont témoins lors de l'inventaire après décès.<sup>32</sup> Là où ils s'installent, les Caetani savent employer un personnel *ad hoc* dans ses fiefs, comme les De Alixandro de Naples, où ils ont acheté une maison aux «Banchi Nuovi» à Lucrezia de Alagno en 1461.<sup>33</sup> Antonio De Alixandro est lieutenant et protonotaire du comte;<sup>34</sup> et son parent, Johannello, est censitaire du comte à Caivano, sans connaître s'il s'agit d'un bien propre antérieur aux fonctions assumées. Par ailleurs, un homme de Caivano, Giovanni di Paulo est «vicomte du comté de Fondi» en 1423.<sup>35</sup> Ensuite, d'anciens seigneurs, devenus feudataires comme les de Afflicto de Morcone, sont commissaires.<sup>36</sup> Enfin, le fils du comte, Baldassarre, détient les fonctions de lieutenant général de son père d'après un document du 1<sup>er</sup> novembre 1462, XI<sup>e</sup> indiction.<sup>37</sup>

Les officiers du comte au château de Fondi mentionnés dans l'inventaire, entre 1477 et 1488, sont des notaires ou de simples familiers dont on ne connaît que le prénom; le comte emploie des officiers locaux qui dressent le compte-rendu écrit de leurs activités; des *boni homines* mais faisant partie d'un réseau de clientèle peuvent être délégués pour des enquêtes ponctuelles, comme les Gattola. Le tableau suivant rapporte quelques noms des officiers du comte de Fondi et l'objet de leur mention, tels qu'ils ont été reportés dans les registres comtaux rescencés dans l'inventaire de 1491-1493.

page	indiction	date	officier	type d'acte	contenu résumé
40		00/00/88	Notaire Angelo de Piedimonte	<i>denari recepti</i>	Sommes «exacte» par les juges annuels des terres situées en Capitanate
40	15 et 1	17/02/83	Angelo de Donato de Cosenza	Raisons et entrées	Terres domaniales de Calabre
41	2	30/03/84		Déclaration	Par Cola Antonio Gattola et d'Antonio Castagna de Gaète: évaluation cours d'eau à Mola qui va à la <i>Grappara de lo comte</i> , 16 o et 20 t
41	6			Inventaire	Château de Caivano
41		04/02/77	Nuczo Andrano de Lecce, lieutenant du comte	<i>Polise</i>	Antonello Aczarito de Molfetta reconnaît avoir reçu 2 onces 15 taris de Nuczo Andrano

<sup>32</sup> Ivi, pp. 49 et 82 (Benedetto), pp. 55, 68, 69, 72, 223, 224, 229 (Cola).

<sup>33</sup> Ivi, Appendice, p. LXVII n. 6.

<sup>34</sup> Ivi, p. 16.

<sup>35</sup> Ivi, Appendice, p. LXII n. 2.

<sup>36</sup> Ivi, pp. 16, 17, 22, 194, 195.

<sup>37</sup> Ivi, Appendice, p. LXVIII n. 7.



page	indiction	date	officier	type dacte	contenu résumé
41			Jacobo Filan- gieri et Biasio	Compte	<i>Grani dede fra Mactheo</i>
41			Ludovico Fo- gleri	Compte	
41			Piacito	Compte	<i>Che andao a Roma</i>
41			Ramundo	Compte	<i>De bifali</i>
41			Jacobo Chia- nese	Carte	<i>De li denari deve dare de li bovi</i>
41			Baldessaro Crescentino	<i>Quaternolo</i>	<i>De li grani et bovi foro piglate de le robe de lo conte di Aversa</i>
41	2		Mastro massaro de Sperlonga	<i>Carta</i>	Entrée des blés
41			Vanenanti	Compte	Victuailles et robe entre les mains de Vanenanti
42			Johanni de Saxo	Compte	
42			Janni de Co- vello, châtelain	Inventaire	Robe consignées à not. Janni Marcia- fello
42				Inventaire	Château de Spigno
42			Lieutenant du comte	Instrument	Approvation par Thomasi Morescano de Cosenza, pour son fils Carlo.

Un familier du comte de Fondi, Angelo Faraone est notaire à la cour de Naples, peut-être liés aux offices du comte. Son parent, Giacomo, est marié à Alturda Gattola. En 1305, il est indiqué comme *miles* et agit pour recevoir l'asseurement des vassaux de Maranola, dont le comte Roffredo [III] détient les deux-tiers.<sup>38</sup> En 1308 il est précisé qu'il est sous-feudataire du comte à Maranola avec ses neveux, Riccardo et Erasmo, et reçoit l'asseurement de ses vassaux.<sup>39</sup> L'inventaire de 1491-1493 mentionne un *mastro Faraone* de Gaète, censitaire à Castelforte, ainsi que "Mesdames" Ceccarella et Johannella, l'une détentrice de *fenda* à Traetto, l'autre possédant des biens à Traetto.<sup>40</sup> En l'absence d'informations continues dans le temps, il est difficile de conclure à un blocage de promotions sociales qui existent au début du XIV<sup>e</sup> siècle, voire une régression, sans trop savoir s'il y a eu perte du statut chevaleresque par abandon de celui de *cives* de Gaète ou que l'entrée en dépendance du comte de Fondi redétermine un statut sur la base de la modalité du bien possédé. Par ailleurs, que des *fendataires* ou des censitaires épousent des femmes d'une

<sup>38</sup> Pollastri, *Les Gaetani de Fondi*, p. 199, n. 79.

<sup>39</sup> Ivi, p. 222, n. 104.

<sup>40</sup> *Inventarium*, p. 178, 169, 166.

certaine origine, témoignerait en faveur de la conservation d'un statut et donc d'une relative fluidité permettant quelque forme de promotion sociale.

La seigneurie, et la seigneurie comtale en particulier, est un ensemble cohérent et fonctionnel, politique, économique, social. Le fait que se développe à Fondi une cour comtale, lieu de rencontres et de recherches artistiques de l'humanisme napolitain montre les capacités à produire et entretenir une vigueur sociale.<sup>41</sup> Les anciens alleutiers<sup>42</sup> et les familles notariales de Gaète participent à la constitution de l'appareil administratif de la cour du comte de Fondi. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, s'ajoutent d'autres noms provenant de Traetto, de Sperlonga, d'Itri, voire de Fondi, comme dans le cas de Giovanni *de Balduçzo*. Il apparaît en 1484 en tant de vicecomte et *erario* de Morcone, puis *massaro* des troupeaux porcins de 1486 à 1488, pour être *erario generale* de Campagne et Maritime en 1491.<sup>43</sup> Le comte stabilise ses familiers comme son bouteiller, Antonio *Boctelleri*, surnommé Siciliano, qui reçoit des biens à Itri.<sup>44</sup> On ne sait comment le rattacher aux *Boctelleri* de Maranola, détenteurs de *feuda* et de cens.<sup>45</sup> Enfin, une famille d'alleutiers sont déclarés dans l'Inventaire feudataire et *laboratore*. Il s'agit des Spinelli de Ceccano, en particulier Antone marié à Gemma, neveu de don Nicola Antone, archiprêtre de Ceccano et père de don Iuliano, prêtre de Ceccano.<sup>46</sup> Il y aurait plutôt un conservatisme social sur un espace fragmenté où compte le mariage avec une héritière, même de biens tenus à cens, pour asseoir tout nouvel homme dans le paysage local. Souligner que les femmes héritent ne signifie pas nécessairement une division égale entre héritiers, qui doit toutefois exister entre les fils deux générations avant la rédaction de l'inventaire, mais l'application du droit normand appliqué aux feudataires royaux.

Les relations avec les familles du comté, exploitants ou chevaliers urbains, relève de la dépendance et de la soumission, de même pour les familles baroniales, Ceccano, Spinelli, Spigno dont on épouse les héritières pour faire entrer leur patrimoine dans la gestion unique du comté. Pour les descendants de chevaliers urbains, de notaires ou de fermiers détenteurs de *feuda* et de leurs propres outils de labour, la dépendance est marquée par la familiarité, et un office de gestion. Tout cela participe à la consolidation d'un milieu "bourgeois" et la création d'une clientèle locale. Hors du comté, les liens de parentés avec les autres lignages de l'aristocratie comtale et ducale

<sup>41</sup> Je renvoie plus amplement à l'ouvrage *Principi e corti*.

<sup>42</sup> Les propriétaires d'alleux sont encore nombreux à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et ces terres libres constituent des parcelles, d'étendue variable, encore présentes au milieu des terres à cens.

<sup>43</sup> *Inventarium*, pp. 49, 52, 54-55, 61, 63, 256, 261, 281-282, 287, 305, 316, 326.

<sup>44</sup> *Ivi*, pp. 12-13, 39, 42, 48, 136. Il doit être parent de feu Jacobello, d'Itri, alleutier: *ivi*, p. 134.

<sup>45</sup> *Ivi*, pp. 143 et 147.

<sup>46</sup> *Ivi*, pp. 290, 293, 295, 299. Antone figure parmi les témoins lors de l'inventaire de Ceccano (*ivi*, p. 305).

tissent un réseau d'amitiés dont la finalité est un statut quo, une égalité des pairs, que la Couronne s'attache avec attention aussi bien en les confirmant à la tête d'offices centraux et périphériques qu'en intervenant lors de conflits ouverts, ménageant et contrôlant la succession, ou en distribuant d'autre récompenses comme la faculté d'ajouter "d'Aragona" au propre patronyme, signifiant continuité d'une fidélité à la Couronne – le lignage perdure en soi – et l'adhésion à la nouvelle dynastie – passage des Angevins aux Aragonais. L'installation de nouveaux lignages, parfois de nouveaux comtés, se traduit par une intense politique matrimoniale afin de les intégrer dans ce maillage. Enfin, les relations avec les institutions ecclésiastiques semblent entrer dans cette logique et les conflits sur les droits, les hommes, les lieux de pèlerinage marquent tout le XIV<sup>e</sup> siècle pour rester à un niveau latent. Les comtes de Fondi se font par ailleurs mécènes et constructeurs de lieux de culte.<sup>47</sup>

### 5. *Tensions continues pour construire et tenir une seigneurie*

La fortune des Caetani inscrite avec Benedetto, devenu pape en 1294 après avoir été avocat et notaire d'Innocent IV, proche de la royauté capétienne, Louis IX et Charles d'Anjou avant de se heurter à Philippe le Bel, permet d'installer une lignée chevaleresque d'Anagni dans la basse vallée des rivières Sacco et Liri jusqu'à l'embouchure du Garigliano, dans le Sud du Latium actuel, mais alors divisé entre états pontificaux et Royaume de Naples. Barons encore inconnus du Latium, ils sont comtes à Naples, en raison de cette "aristocratie" liée au trône de Saint-Pierre. Les possessions napolitaines favorisent l'enracinement territorial vers Sermoneta. L'obtention du comté de Fondi les inscrit définitivement dans un espace et un univers de l'aristocratie féodale napolitaine des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. La famille tend à rester unie, au moyen d'une indivision, chaque branche détenant un bien symbolique de l'autre, qui à Sermoneta, qui à Fondi. Conscients d'une fragilité biologique, probable et réelle, elle met en place des reversionnements d'héritage envers la branche la plus titrée, celle des comtes de Fondi, qu'elle développe en mariant ses cadets, privés des fiefs patrimoniaux selon une pratique successorale allant s'affirmant au cours du XIV<sup>e</sup> siècle dans le Royaume de Naples, à des héritières ou des veuves titulaires de fiefs cédés en dot.<sup>48</sup>

<sup>47</sup> Je renvoie à l'ouvrage *Principi e corti* pour plus de détails. Pour Sermoneta, utile l'article de Barone, *Istituzioni e vita religiosa a Sermoneta*, et celui de Ployer Mione, *L'abbazia di Marmosollo*.

<sup>48</sup> Pollastri, *Le Lignage et le fief*, pp. 173-174. Doter les filles en fiefs lors de leur mariage est une pratique encore active durant le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle. La dot de parage ne s'impose qu'au XV<sup>e</sup> siècle, même si certaines familles commencent à l'appliquer dès 1330, comme les Sanseverino: *ivi*, pp. 179-182.

Le réseau aristocratique, où chaque famille se développe en lignage et construit un état féodal compact, cohérent et économiquement dynamique pour supporter les charges militaires des comtes qui, en tant que rouage de l'État, assurent aussi sa sécurité par la munition des châteaux. Les Caetani de Fondi participent pleinement à ce processus. Leur position géographique permet ainsi de comprendre leur action de 1378. Trahisons, ses changements de camp et la recherche du meilleur offrant, prise qu'elle serait par le seul besoin égoïste du maintien de son statut de groupe social et politique dominant<sup>49</sup>. L'élection de septembre 1378, en effet, marque le début des enjeux nobles et des enjeux dynastiques qui vont marquer la vie du Royaume de Naples jusque vers 1386-1387, années des décès des principaux protagonistes (Urbain VI, Louis I d'Anjou, Charles de Duras). Les dix premières années du Schisme coïncident avec la délicate question de la succession du Royaume de Naples. La maison d'Anjou de Naples vit une transition successorale interne, des Tarente aux Duras, qui tachait de tenir au loin des parents plus gênants, les Anjou de Hongrie ou les Valois de France, dont les arguments successoraux étaient la première justification à leurs entreprises armées. Les historiens ont très bien démontré que Charles d'Anjou-Duras recherchait l'appui et l'aval d'Urbain VI, qui ne le lui a pas nié malgré quelques frictions, plus que celui des Hongrois, tandis que Clément VII secondait les prétentions du dernier époux de Jeanne I<sup>ère</sup>, Otton IV de Brunswick, pour lui préférer Louis I d'Anjou. Ces prétendants se sont affrontés sur les terres du royaume cherchant à gagner des partisans en soutien de leurs propres actions militaires, d'ailleurs vite essoufflées. Par ailleurs, en 1378, Jeanne I<sup>ère</sup> veut réaffirmer un pouvoir personnel, reconquis depuis le décès de son précédent époux, Louis de Tarente, en 1362, soutenue par le pape qui avait réaffirmé vouloir recevoir l'hommage de la reine seule. Elle cherche de nouveaux consorts qui ne peuvent revendiquer le royaume: Jacques de Majorque (1362-1375) et Otton IV de Brunswick (depuis 1375) qui reçut uniquement le titre honorifique de Prince de Tarente. À ce moment de fragilisation des équilibres de pouvoir, l'aristocratie napolitaine opte pour une obédience ou une autre dans le but de maintenir, ou d'étendre, sa primauté sociale, politique, territoriale et son influence auprès du titulaire de la Couronne qui aurait enfin été reconnu. Affinités de clientèles, dont la nature est à expliciter, semblent dominer les choix partisans jusqu'en 1385.

La question de la succession du royaume se joue à l'intérieur du groupe familial, lié aux principaux lignages aristocratiques. D'un côté, l'avantage semble jouer en faveur des Tarente. Un des frères avait été l'époux de la reine, un autre portait le titre d'Empereur latin de Constantinople et le dernier, Philippe, avait épousé la sœur de la reine, Marie. L'aristocratie comtale leur était

<sup>49</sup> Galasso, *Il Regno di Napoli*, p. 225. L'auteur reprend l'opinion déjà avancée par Faraglia, *Storia della regina Giovanna II*, pp. 4-5.

largement favorable comme François des Baux duc d'Andria, époux de Marguerite de Tarente, Louis de Sabran comte d'Ariano et Goffredo di Marzano comte de Squillace et amiral du royaume. Mais les derniers représentants des Tarente est décédé en 1373 et les Baux d'Andria sont déclarés rebelles par la reine non pas parce que la fille de François, Antonietta, a épousé en 1372 Frédéric IV d'Aragon, roi de Trinacrie, mais parce que Jacques des Baux a revendiqué l'héritage maternel de Tarente. Ils sont battus par la compagnie de Malatucca et par les Sanseverino, gênés d'ailleurs par les prétentions territoriales des Baux aux portes de la province de Basilicate dont ils sont les détenteurs principaux de comtés et de baronnies<sup>50</sup>. Jacques se retire alors en Provence.<sup>51</sup>

De l'autre, à partir de 1350, les Duras, menés par Louis comte de Gravina et titulaire de l'honneur de Monte Sant'Angelo, ont su construire leur réseau d'influence, sollicitant l'ambition de maisons féodales ayant récemment accédé au titre comtal, comme les Pipino barons d'Altamura et comtes palatins de Minervino, ou acceptant l'aide de la lignée cousine de Hongrie, qui voit en eux une façon d'approcher la Couronne napolitaine dont ils ont été déboutés. Dès 1363, Jeanne de Duras, fille de Charles, pressentie pour transmettre le royaume, est proposée en mariage à des alliés extérieurs: d'abord Aymon de Genève, frère de Robert (le futur Clément VII), débouté pour Frédéric IV de Trinacrie en 1364. C'est un moyen de régler le conflit entre la Sicile et Naples et proposer une solution dynastique qui pourrait avoir l'aval des groupes aristocratiques qui œuvrent pour ce rapprochement. Les princes de la maison d'Anjou de Naples ont fait marque d'allégeance envers le pape romain. Ils s'offrent comme garants de son autorité mais aussi, semble-t-il, gouvernant avec lui de façon égale, tandis que s'opère une mutation des équilibres politiques italiens avec l'affirmation des Visconti à Milan et de l'État pontifical.<sup>52</sup> 1378 est la date de ce clivage en acte qui annonce de nouveaux équilibres, alors que l'on ne sait pas en faveur de qui se basculent s'opère et sans qu'on puisse déjà décréter l'immobilisme napolitain. Après la déclaration du 9 août 1378 qui renie l'élection d'Urbain VI, le frère de Charles V roi de France, Louis d'Anjou, se rallie à Clément VII qui lui confie le Royaume d'Adria, entité politique créée au nord du Patrimoine de Saint-Pierre pour contrôler Rome. Fin août 1378, Jeanne I<sup>ère</sup> rejoint le parti des cardinaux aux motivations qu'Urbain VI

<sup>50</sup> Une liste des comtes et des barons du royaume datée de 1363 indique que le groupe familial des Sanseverino compte 4 comtes (dont 1 grand connétable) et 5 barons (dont 2 sans titre, l'un étant maréchal du royaume et l'autre chevalier du royaume), contre 3 comtes et 1 baron pour les Ruffo, 2 comtes et 2 barons pour les Orsini et 1 comte pour les Caetani. AAV, *Reg. Vat.* 269, fol. 19v–22r (*Lettres secrètes et curiales du pape Grégoire XI*, pp. 209–210, n. 1496 (instrument du 22 février 1373). Sur les possessions territoriales des Sanseverino au XIV<sup>e</sup> siècle, Pollastri, *La féodalité de la région de Matera*; Ead., *Le terre dei feudatari ribelli*.

<sup>51</sup> Butaud, *Généalogie et histoire des rois mages*, en particulier p. 119.

<sup>52</sup> Galasso, *Storia di Napoli*, p. 195.

n'a aucun égard pour son époux, Otton IV de Brunswick. Elle se déclare finalement pour Clément VII le 20 novembre 1378.

Fin 1378, la faction clémentiste comprend tout d'abord Onorato Caetani, comte de Fondi, et le chancelier du royaume, Nicola Spinelli da Giovinazzo. En 1381, les rejoint Nicola della Marra. En 1383, la faction est plus angevine que clémentiste et a à sa tête Rinaldo Orsini, comte de Nola, le comte de Sant'Angelo et le napolitain, Angelo Pignatelli. En été 1384, la partie angevine en Italie est menée par Raimondo des Baux-Orsini avec Francesco della Ratta, comte de Caserte, Ugo di Sanseverino, comte de Potenza, Guglielmo de Lagonesse, comte de Cerreto, Charles Artus, comte de Sant'Agata, et les Gantelme, comtes de Piedimonte d'Alife. Après la défaite de Nocera, le 9 mars 1385, les opposants à Charles III de Duras qui font allégeance sont: Francesco della Ratta, comte de Caserte, Louis de Sabran, comte d'Ariano, Louis d'Enghien, comte de Conversano, Charles Artus, comte de Sant'Agata, le comte de Cerreto et le comte de Sant'Angelo. Charles III de Duras, et les premiers urbanistes, pouvait compter sur François des Baux, duc d'Andria. Parmi les Urbanistes, surtout entre 1385 et 1386, on trouve les Marzano, Luigi di Capua, Carlo Ruffo, comte de Montalto et d'anciens angevins ralliés à la cause urbaniste: Nicola Orsini, comte de Nola, et son fils Raimondo des Baux-Orsini, le comte [de Piedimonte] d'Alife et Giacomo Estendart. Les irréductibles, ceux qui restent fidèles à la cause angevine jusqu'en 1388, sont Tommaso di Sanseverino, comte de Montescaglioso, et Ugo di Sanseverino, comte de Potenza. Ce sont les représentants de branches cadettes qui ont accédé récemment au rang comtal. Ainsi, le premier de des intérêts ou enjeux de l'aristocratie est bien de préserver les acquis du lignage et de la territorialité. En une soixantaine d'année, de 1290 jusque vers 1350, l'aristocratie comtale, représentée surtout par les familles des Baux, des Sanseverino, des Caetani et des Ruffo a su construire des espaces territoriaux de domination, à partir des centres comtaux, entités féodales compactes, centrées à l'intérieur d'une province administrative.

L'échec est cinglant et met en danger la lignée de Fondi qui se replie sur Sermoneta, tout en gardant le titre de comte de Fondi, mais laisse prospérer la lignée cadette des seigneurs de Piedimonte Matese et de Morcone et retrouve faveur et lustre avec Cristoforo. La protection des titres et du patrimoine se joue entre la branche de Sermoneta, avec à sa tête Onorato [III], et le fils légitimé de Cristoforo, Onorato [II] comte de Fondi. L'indivision prend fin et les deux lignées agissent séparément.<sup>53</sup> C'est ainsi que

<sup>53</sup> Pollastri, *Les Gaetani de Fondi*, p. 343, n. 218 (1441, 15 mai). Le diplôme d'Alphonse le Magnanime en faveur d'Onorato [II], suggère la rébellion de Onorato [III] pour les exclure de toute succession de Fondi. En 1444, Onorato [II] est déjà intitulé comte de Fondi: *ivi*, p. 351, n. 219 (1444, 16 octobre).

Onorato [III] consolide ses possessions, tant du point de vue des droits seigneuriaux, avec contrôle des communautés civiques et des dépendances, que du point de vue militaire. On assiste aussi au passage d'une familiarité, toujours présente car elle sous-tend toute l'activité civile, économique et judiciaire du comté, à la constitution d'une Cour princière, qui sait attirer les arts, exprimer et poursuivre les aspects humanistes de celle de Naples aragonaise. Les précédentes tensions et luttes partisans demeurent, et le passage des Angevins aux Aragonais crée une profonde blessure. En effet, ses fils Baldassarre et Pietro Berardino sont impliqués dans la révolte de 1485.

Le rôle de la seigneurie est celui d'unité territoriale administrative, économique et militaire entre les mains d'un lignage aristocratique conscient d'un rôle public, puisque les comtes napolitains sont conscients de cette fonction et que le fief n'est pas un bien privé, en dépit des règles de succession qui s'adaptent aux vus d'une transmission stable. Les rebellions tout comme les pardons royaux, la fidélité réaffirmée par la réitération des concessions sont pour rappeler ce rôle et cette fonction. Cette tension constante est la dynamique même de la seigneurie comtale. Mais elle doit demeurer en tant que rouage d'une maîtrise et d'un contrôle du territoire qui demeure entre les mains de la Couronne. Le *dominium* est la pleine capacité de gestion et d'exploitation de la seigneurie, encore composée d'hommes attachés à la terre par des statuts immuables, où les alleutiers encore présents dans ce territoire de la Terre de Labour. Toutefois, le besoin grandissant d'un personnel de gestion, puisé parmi les fermiers et les alleutiers ou au sein de la chevalerie urbaine qui accepte l'entrée en dépendance, favorise une bourgeoisie locale qui elle-même prend racine.

#### 6. *Les autres seigneuries laïques: transformations dans la continuité*

Cinq familles se départagent l'espace seigneurial laïque du Latium méridional aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles: les Ceccano, les Conti, les Savelli, les Orsini et les Colonna. Toutes ces maisons apparaissent et s'installent grâce au népotisme des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles et la proximité de la Curie romaine. Les seigneuries, possessions personnelles ou «comtés» sont autant de «marches» sur des terres sans communauté urbaine autonome ou possession ecclésiastique notable et participent à cet «incastellamento» de l'espace sous influence pontificale.

Les familles des Ceccano, des Conti et des Savelli subissent chacune un redimensionnement. La première, dont les possessions principales sont Ceccano, Carpineto, San Lorenzo (Amaseno) et Sezze,<sup>54</sup> de par l'emplacement de

<sup>54</sup> En 1224, les possessions se trouvent principalement en Campagne. Ils comprenaient, outre Ceccano, Arnara, Cacume, Carpineto, Giuliano, Maenza, Monte Acuto, Montelanico, Patrica, Pisterzo, Prossedi, Rocca d'Asprano, San Lorenzo (Amaseno), Santo Stefano et Sezze.

ses fiefs et son moindre soutien à la papauté et à la constitution d'un état pontifical, se heurte directement au pape Boniface VIII et aux Caetani. Ses derniers procèdent à des unions répétées pour accommoder ce voisin et lentement procéder à l'incorporation de leur patrimoine.<sup>55</sup> Un conflit plus direct vient des prétentions des Ceccano sur les communautés urbaines de Sezze, de Piperno ou de Frosinone, la tentative de conquête de la magistrature citadine sur Terracina et, lors de la guerre des Vêpres, le soutient aux Aragonais et le rapprochement avec les Colonna. En 1299, Boniface VIII fait emprisonner Giovanni di Ceccano, seigneur de Carpineto, et prive le lignage de ses fiefs.<sup>56</sup> Ils leurs seront restitué vers 1303. Un acte, daté probablement, de 1308, sanctionne un «accord» de paix entre Benedetto [III] et Pietro [II] Caetani et Landolfo di Ceccano et ses fils Tommaso et Roberto.<sup>57</sup> Un autre Tommaso<sup>58</sup> s'emploie à rétablir l'influence sur la seigneurie de Carpineto et la réacquisition de droits, principalement par rachat de parts de seigneuries aux héritiers, sur San Lorenzo, Torrice et Ceprano entre 1325 et 1336. C'est sans doute le même processus qui est à l'origine de l'achat de Trevigliano à Rinaldo di Alatri.<sup>59</sup> Un coup force est tenté sur la communauté urbaine de Cisterna, dûment déjouée par le pape Clément VI. Ils se tournent alors vers les possessions de Adenolfo d'Aquino dans le Regnum, en 1349, avec l'appui de son frère, le cardinal Annibale alors légat de Rome à Naples.<sup>60</sup> Tommaso entre en possession de Ripi et de Roccagorga.<sup>61</sup> Mais il ne s'agit que de l'action d'un seul qui se réalise même à l'encontre de parents. L'absence de toute unité fait que Tommaso est mis en échec par son neveu, Cecco, vers 1360. Il l'emprisonne et le dépouille de Ceccano, Ceprano, Ripi et San Lorenzo. Il les récupèrera vers 1370. Toutefois, le pape Grégoire IX concèdera Ceprano à Giacomello Maroni.<sup>62</sup> L'extrême division et conflictualité familiale, l'influence

La famille revendiquait des droits sur Alatri, Ceprano, Frosinone, Ninfa, Priverno et Torrice. Pruni, en Maritime, devait sans doute faire partie du patrimoine: Scarpignato, *Ceccano*, pp. 167-173; Carocci, *Baroni di Roma*, p. 70.

<sup>55</sup> Union de Pietro II Caetani avec Giovanna, fille de Landolfo et veuve de Guillaume Estendard. L'alliance est renforcée par un double mariage de frères à la génération suivante. Francesco et Francesca, enfants de Pietro et de Giovanna, épousent respectivement Francesca et Riccardo di Ceccano: Pollastri, *Les Gaetani de Fondi*, p. 87.

<sup>56</sup> Par sentence du 13 juin 1299, in *Les registres de Boniface VIII*, n. 3418. Voir aussi Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad voces* Carpineto, Maenza, Monte Acuto et Santo Stefano.

<sup>57</sup> Pollastri, *Les Gaetani de Fondi*, p. 223, n. 107.

<sup>58</sup> Fils de Berardo, neveu de Giovanni (lui-même neveu d'un Landolfo), Paravicini Bagliani, *Ceccano, Tomasio da*.

<sup>59</sup> AC, Serie III BB, 51, 26; 17, 147; 18, 1.

<sup>60</sup> Dykmans, *Le Cardinal Annibal de Ceccano*, pp. 145-344.

<sup>61</sup> Pour Ripi, AC, Serie III BB, 18, 28 (1350) et 40, 47 (1351). Pour Roccagorga *ivi*, 59, 17 (1355) et 51, 61 (1355).

<sup>62</sup> Pour Ceprano Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad vocem*. Pour les conflits et les tentatives de



accrue d'Onorato [I] Caetani qui leur soustrait Ceccano entre 1381 et 1383, mais les font entrer dans l'obédience à Clément VII. À cette date, la maison risque l'extinction puisqu'il ne reste plus que Margherita fille de Riccardo di Ceccano qui teste en 1384, en faveur de son fils Raimondello Capanna (ou Cabannis<sup>63</sup>).<sup>64</sup> Si le pape Boniface IX confirme San Lorenzo (Amaseno) à ce dernier, il attribue les fiefs restants à une autre branche des Ceccano (Arnara, Santo Stefano, Giuliano). Mais les Caetani obtiennent les fiefs de San Lorenzo et de Giuliano<sup>65</sup> (qui semble constituer la dot de Sveva Caetani fille de Giacobello seigneur de Sermoneta), puis Arnara en 1462. Et le patrimoine sera définitivement démantelé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en particulier Torrice est concédé en vicariat à Deifobo di Anguillara par Innocent VIII.

Ne possédant qu'un seul noyau patrimonial, les Ceccano n'ont pu développer plus leurs avoirs d'autant que toute ambition sur d'autres territoires, les communautés urbaines, se sont heurtées à une vive opposition pontificale. Il semblerait qu'il leur fût impossible sinon interdit de reverser sur des neveux l'héritage ne cas de succession féminine, d'autant plus que les alliances avec les Caetani signent au final sa captation. Les Conti et les Savelli se divisent en branches autonomes, les premiers dès 1224-1226, instituant toutefois une coseigneurie sur Poli, fief indivis de toute la maison, puis encore en 1256 à l'intérieur de la branche de Valmontone,<sup>66</sup> donnant naissance à la branche de Garignano; les seconds vers 1309-1310, donnant naissance aux branches d'Albano-Ariccia. Ces divisions-séparations correspondent à des possessions elles-mêmes distantes les unes des autres dans solution de continuité, là où distanciation territoriale signifie indépendance des lignées. Le risque est l'extinction, l'absence de solidarité lignagère – que ne peut réaliser le simple fief «commun» qui n'est qu'une communauté d'origine sans autre contrepartie ni pratique successorale. Toute faiblesse biologique, tout heurt avec la papauté, l'ambition d'une autre maison à cet instant plus forte marque leur fin. Ainsi, la branche des Poli de Garignano est mise en échec par Boniface VIII et Garignano et Ienne sont vendues; celle de Valmontone, alliée aux Ceccano et faisant entrer la moitié de Carpineto dans le patrimoine, conforte un patrimoine discret et stable situé dans les diocèses de Segni, Palestrina et Anagni, qui sera confirmé par le pape Boniface IX (malgré leur adhésion à Urbain VI): Aliano, Collepardo, Guarcino, Lariano, Paliano, Serrone, Santo Stefano (cédé en 1425 aux Colonna) ainsi que

pacification entre les Ceccano, voir AC, Serie III BB, 51, 79, 29 juin 1370: conflit entre les différents membres du lignage avec mention des *castra* dont Cecco avait spolié Tommaso.

<sup>63</sup> Carlo Capanna avançait des droits sur Sujo, bien dotal de Margherita di Ceccano: Pollastri, *Les Gaetani de Fondi*, p. 276, n. 164 (1338, décembre 10).

<sup>64</sup> Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad vocem*, AC, Serie III BB, 56, 80 et 81 (1381).

<sup>65</sup> AC, Serie III BB, 20, 76.

<sup>66</sup> Carocci, *Baroni di Roma*, pp. 376-377.

Gorga, Montelanico et la moitié de Carpineto.<sup>67</sup> Ces biens sont confirmés en 1425 par Martin V à Ildebrandino II et ses cinq fils. Il faut y ajouter des *castra* situés dans le Patrimoine de Saint-Pierre: Badia al Ponte, Canino, Gradoli et Grotte di Castro. Cette proximité du pape Colonna ne signifie pas pérennité des biens peu après Santo Stefano, mais aussi Paliano et Serrone sont cédés à Prospero et Edoardo Colonna. Le pape Eugène IV charge Grato Conti de récupérer Paliano (reconcédé en 1445 mais en échange de deux des quatre *castra* du Patrimoine de Saint-Pierre)<sup>68</sup> et Serrone en 1431, alors que la moitié de Supino, confisqué aux Colonna, lui est vendu en 1433. Acuto dont avaient pris possession deux des fils d'Ildebrandino II, Alto et Grato, est repris par le souverain pontife en 1439. Les tensions entre les frères poussent les uns à revenir dans la sphère d'influence des Colonna, en particulier après la perte de Paliano et de Serrone en 1451 et la tentative d'assassinat par un des fils et le frère de Grato Conti,<sup>69</sup> ou le coup de force de Prospero Conti contre ses oncles paternels expulsés de Montefortino en 1480, préférant mettre une femme, Giacomina, fille de Grato, à la tête du fief, d'ailleurs pris par les troupes de Charles VIII de France et remis ensuite à Prospero Colonna.<sup>70</sup>

Les Savelli sont sans doute la famille la plus récente, liée à la Curie par un officier, Luca podestat de Todi en 1233 et sénateur de Rome en 1234, comme son fils, Giovanni, en 1260, et un cardinal, Giacomo, deuxième fils de Luca. La famille s'installe le long de la voie Appia à Albano, Castel di Leva, Castel Gandolfo et Tor dei Gandolfi, Castel Savello – dont le nom trahit une fondation personnelle. Et le mariage de la fille de Luca avec Napoleone de Matteo Rosso I Orsini ancre définitivement la maison dans le paysage du Sud du Latium,<sup>71</sup> que l'élévation au pontificat de Giacomo (Honorius IV) en 1285 sanctionne et constitue le *terminus ad quem* de cette ascension.<sup>72</sup> En 1309-1310 est confirmée la division du patrimoine entre la branche aînée, issue de Giovanni et représentée par Luca, qui reçoit Albano, Castel di Leva, Castel Gandolfo et Tor dei Gandolfi et Castel

<sup>67</sup> Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad voces* Carpineto, Gorga, Montelanico et Torrecchia. Pour Carpineto Ermini, *Le relazioni tra la Chiesa*, p. 199.

<sup>68</sup> Ces quatre *castra* sont définitivement perdus en 1464: Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad voces* Badia al Ponte, Canino, Gradoli et Grotte di Castro.

<sup>69</sup> Strand, *Conti, Andrea*.

<sup>70</sup> Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad vocem* Montefortino.

<sup>71</sup> La famille possède d'autres biens en basse Sabine (dont Monteverde) et plus au nord du Latium (Rignano, Torrita et Versano) ainsi qu'un *castrum Ferrarie*, éloigné de toutes leurs autres possessions et cédé en 1285 contre Castiglione et Sacrofano, situés dans le Patrimoine de Saint-Pierre. Ces données proviennent du testament du cardinal Giacomo Savelli: Carocci, *Baroni di Roma*, pp. 415-416; Marchetti-Longhi, *La carta feudale del Lazio*; Paravicini Bagliani, *I testamenti*, pp. 197-206 et 480-483 (édition du testament de 1285).

<sup>72</sup> Elle s'accompagne de l'obtention d'un fief dans le Royaume de Naples, Venafro en Terre de Labour, concédé par Charles I<sup>er</sup> d'Anjou à Luca, fils de Giovanni Savelli: Carocci, *Baroni di Roma*, p. 418.

Savello, et cadette, représentée par le troisième fils de Luca, Pandolfo qui prend possession des biens en basse Sabine.<sup>73</sup> La branche aînée conserve de façon stable ses possessions. En 1474 est vendu un quart de Castel di Leva à Giacomo et Girolamo di Lello Cenci.<sup>74</sup> La famille possède dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle Ariccia, Borghetto, Genzano et Rocca Priora, ainsi que San Pietro *in Formis* (Campomorto) confisqué par le pape Eugène IV en 1435.<sup>75</sup> Ses biens récents sont aussi cédés: Genzano dès 1400, Ariccia en 1428 (vendu aux Colonna), Borghetto en 1431 (pris par Jacopo Caldora). Il semblerait que Ariccia et Borghetto aient été sous la domination de l'abbaye de Grottaferrata qui les récupère pour les remettre aux Savelli vers 1473. Borghetto, restitué aux Savelli en 1447 par le pape Nicolas V est échangé pour Ariccia avec l'abbaye.<sup>76</sup> La branche issue de Pandolfo est centrée au Nord du Latium, à Civita Castellana<sup>77</sup> et fait pression sur le Patrimoine de Saint-Pierre, occupant des seigneuries ecclésiastiques et laïques. Cela pourrait expliquer la perte de Sacrofano, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, peut-être une cession négociée entre Paolo Savelli et Giovanni Orsini, déjà déclaré seigneur en 1368.<sup>78</sup> Cette branche du nord du Latium se divise en 1445 et survit jusqu'à la confiscation de leurs biens, en 1501, par le pape Alessandro VI.<sup>79</sup>

Ces trois maisons confirment une prospérité née d'une ambition personnelle et du népotisme cardinalice ou pontifical dans l'établissement territorial. Et si elles peuvent accroître leur patrimoine durant la papauté avignonnaise, elles demeurent fragiles tant en raison d'un patrimoine discontinu, qui réclame la division en branches autonomes, que d'une faiblesse biologique. Les liens avec les familles plus puissantes, Caetani, Orsini, Colonna, sont une garantie éphémère de leur enracinement dans le territoire. Les conflits, en effet, ne sont jamais vraiment éteints et ces lignages exercent une pression dont elles sortent perdantes, cédant des biens, s'enfonçant dans la disgrâce durant le Schisme. Ce sont des lignées sacrificables.

À l'instar de ces simples lignées du Latium méridional qui doivent une fortune familiale aussi du fait d'avoir obtenu des fiefs dans le *Regnum*, en plus d'un cardinalat ou d'un pape en famille, à l'exception des Conti. Ce fief napolitain est une assise d'autant plus prestigieuse qu'il s'agit d'un comté, Caserte puis Fondi pour les Caetani, Nola pour les Orsini. Il signifie aussi l'insertions

<sup>73</sup> Paravicini Bagliani soutient que la division peut être successive au testament de 1285: Paravicini Bagliani, *I testamenti*, p. 380.

<sup>74</sup> Le castrum devait être tenu en coseigneurie par les Lenis et les Martino, qui cèdent leurs parts en 1495 et 1496, d'après Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad vocem*.

<sup>75</sup> *Ibidem*; Lefevre, *I Savelli*, p. 78.

<sup>76</sup> Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad voces* Genzano, Ariccia et Borghetto; Lefevre, *I Savelli*, p. 79.

<sup>77</sup> Perdue en 1377, puis restituée par Eugène IV et cédée en vicariat par Jean XXIII en 1410.

<sup>78</sup> Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad vocem* Sacrofano.

<sup>79</sup> Lefevre, *Ricerche e documenti*, pp. 68-69; De Vincentiis, *La sopravvivenza come potere*, pp. 574-578.

au sein de l'aristocratie régnicole et la constitution d'un réseau politique et de prestige social. Mais tous obtiennent des fiefs «de l'autre côté de la frontière», en Terre de Labour ou en Abruzzes, à l'exception des Colonna de Palestrina qui obtiennent des fiefs en Calabre, dont Corigliano.<sup>80</sup>

La première de ces grandes maisons est celle des Orsini, dont le destin dans le Royaume de Naples n'est pas inférieur à celui des Cactani. Mais ce qui se joue là-bas n'implique pas les lignées romaines dans leur patrimoine. Elle aura une incidence dans le Schisme et la succession du royaume qui oppose Angevins et Aragonais. Le patrimoine des Orsini est le fruit d'un népotisme et, dès sa constitution, objet d'une première division en 1242 entre Napoleone, qui reçoit Vicovaro entre autres, et Matteo Rosso I, qui reçoit Nettuno entre autres. Tous deux possèdent une part de Palmarolo. Par la suite, Napoleone divise ses fiefs entre ses fils, maintenant une indivision sur Vicovaro et Mandela. Son petit-fils, Napoleone fils de Giacomo, obtient Tagliacozzo et Marano dans les Abruzzes à la suite de son mariage avec Risabella, fille de Bartolomeo di Tagliacozzo et de Maria d'Aquino.<sup>81</sup> Toutefois, Tagliacozzo est tenu en indivision avec son frère Fortebraccio, chef de la lignée de Castel Sant'Angelo.<sup>82</sup> Le second fils de Napoleone, Matteo Orso est le chef de la lignée de Campo dei Fiori. La lignée de Matteo Rosso I, dont le fils Giangaetano est pape (Nicolas III) entre 1277 et 1280 et deux autres petits-fils cardinaux. Leur patrimoine s'accroît de Marino (dès 1266 puis acheté à la veuve de Giovanni Frangipane)<sup>83</sup>, divisé à parts égales entre les frères vivants avec les autres acquisitions de Palmarolo et la moitié de Tiberia en Maritime.<sup>84</sup> Les biens de Nettuno, Cornazzano et la part de Galeria (au sud du lac de Bracciano) ainsi que des fiefs en Tuscia et Sabine sont possédés par la seule lignée. Chaque descendant semble se constituer un patrimoine propre à Soriano, Rosciano puis Nola. Leur soutien à Boniface VIII leur vaut d'obtenir les droits des Colonna sur Nepi en 1300.<sup>85</sup> Au XIV<sup>e</sup> siècle, la lignée de Campo dei Fiori se tourne vers la Tuscia et revend une part de Castel del Lago aux Colonna,<sup>86</sup> tandis qu'un quart passe aux Orsini de Tagliacozzo, dont ils deviennent comtes le 25 juillet 1380 en récompense de leur soutien à Jeanne Ière. En contraste ouvert avec Urbain VI, car soutenant Clément VII, et malgré le cardinal Tommaso Orsini de Manoppello, ils sont privés de leurs fiefs des Abruzzes, de Ombrie méridionale, de Sabine et du Patrimoine de Saint-Pierre,

<sup>80</sup> Waley, *Colonna, Stefano, il Vecchio*.

<sup>81</sup> Testament de Risabella, de 1270: ASC, AO, II. A. I, n. 48, cité dans Carocci *Baroni di Roma*, p. 390, note 23.

<sup>82</sup> Id., *Le origini della signoria*.

<sup>83</sup> Dykmans, *D'Innocent III à Boniface VIII*, pp. 84-89.

<sup>84</sup> *Regesta chartarum*, I, pp. 41-42.

<sup>85</sup> *Les Registres de Boniface VIII*, n. 3911.

<sup>86</sup> Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad vocem Castel del Lago*.

restitués en 1390 par Boniface IX. Toutefois, la domination sur Orvieto, Spolète et L'Aquila est perdue. En 1394, le comté de Tagliacozzo revient à Maria, fille unique de Rinaldo et de Giovanna di Celano, qui y renonce en faveur de son cousin, Giacomo, avec accord de Ladislav d'Anjou-Duras en septembre 1395. C'est un des rares exemples où le souverain napolitain laisse appliquer une succession masculine de type romain. Les aléas de la succession napolitaine entre Duras et seconde maison d'Anjou au début du XV<sup>e</sup> siècle provoque un contentieux sur Tagliacozzo et les biens de Guillaume Estendart, Poppleto et Marano, confirmés par Alexandre V et Louis II d'Anjou. Ladislav déclare nulles les inféodations réalisées durant le Schisme, en 1418. Et les Orsini n'en redeviendront les titulaires qu'en 1429. De cet ensemble faisait partie Mentana, occupé dès 1413 par une lignée mineure, celle des Orsini de Monterotondo, et récupéré à la suite d'un procès auprès du tribunal du Capitole, débutant en 1421, sanctionné par une transaction où Lorenza Conti, agissant pour ses fils mineurs, cède les droits contre 1800 florins or en 1426-1427.

Une branche nouvelle des Orsini, implantée à Bracciano, issue de Matteo Rosso II, poursuit cet appui à Clément VII, puisque Giordano di Poncello di Matteo Rosso II fut sénateur de Rome puis recteur du Patrimoine durant la légation d'Albornoz, de 1351 jusque vers 1361. Un de ses petits-fils, Giordano de Giovanni, devient cardinal sous Innocent VII, en 1405, qui put, sous Martin V, renouveler les concessions féodales, certaines temporaires assorties d'un vicariat<sup>87</sup>, en Sabine et, surtout, acquérir des biens entre la via Cassia et le lac Sabatino afin de constituer un ensemble territorial uniforme ayant pour centre Bracciano, Trevignano, Galeria et Sacrofano.<sup>88</sup> Deux des frères du cardinal Giordano épousent la cause aragonaise, le premier, Orsino, condottiere pour Alfonse d'Aragon puis grand chancelier du royaume, le second, Francesco investi du duché de Gravina et du comté de Conversano et inséré dans le tissu nobiliaire régnicole par son union avec Margherita della Marra qui lui apporte entre autres Canosa. En 1433 Giordano et Francesco divisent le patrimoine et le cardinal demeure à la tête des fiefs autour de Bracciano, tandis que le duc de Gravina conserve les fiefs situés dans le Patrimoine de Saint-Pierre et en Sabine, dont Nerola, Scandriglia, Montelibretti.<sup>89</sup> Cette assise permet de voir deux neveux de Giordano, l'un, Latino, devenir cardinal et l'autre, Francesco, archevêque de Trani puis abbé de Farfa,<sup>90</sup> tandis que Francesco est nommé préfet de

<sup>87</sup> Stroncone en 1411 avec un vicariat de dix ans, et Campagnano (dès 1404 accord avec le peuple romain) vendu en 1410 et 1411 concession du vicariat avec mère et mixte impère: Sigismondi, *Lo stato degli Orsini*, p. 15; ASC, AO, I, vol. 479b, ff. 143-147.

<sup>88</sup> Camilli, *Gentil Virginio Orsini*, p. 73.

<sup>89</sup> ASC, AO, II. A. XIV, 51: 11 juin 1433. Voir aussi, *Gentil Virginio Orsini*, pp. 74-75.

<sup>90</sup> Les Orsini établissent une commenda sur Farfa qui comprenait les *castra* de Fara, Scandriglia, Toffia, Salisano, Fatucchio, Mompeo, Montopoli, Sabina, Bocchignano, Poggio Mirreto, Castelnuovo di Farfa, Poggio San Lorenzo, Capofarfa, Rocca Soldana, Pietrademone,

Rome en 1436. De plus en 1456, le comte de Tagliacozzo, Giovanni Antonio Orsini, transmet toutes ces terres des Abruzzes et les possessions près de Tivoli aux seigneurs de Bracciano, après le décès de son frère et l'exclusion de sa fille.<sup>91</sup> Les biens du Latium sont tenus en indivision par le cardinal Latino et ses frères. Il s'agit de Selci, Alba, Vicovaro, San Gregorio, Sant'Angelo, Castell'Arcione, Formello, Isola, Torri, Roccantica, Castiglione, Stracciacappe (ce dernier dans le Patrimoine de Saint-Pierre) et Nepi. Ce dernier bien est une possession temporaire concédée pour deux-tiers par Eugène IV en 1435 pour un prêt reçu d'eux, éteint par Nicolas V qui reprend le fief.<sup>92</sup> Le cardinal assure la transmission de sa part à son fils légitime Paolo et divise les fiefs avec ses frères entre 1476 et août 1477.<sup>93</sup> Les deux frères laïcs de Latino stipulent un fidéicommiss en 1477, stipulant l'indivision de leur part commune et sa transmission à l'héritier mâle légitime de l'une ou l'autre lignée ou de toute lignée à l'intérieur de la maison Orsini. C'est ainsi que Virginio Orsini, marié à sa cousine Isabelle, fille de Raimondo Orsini prince de Salerne et de Eleonora d'Aragona se retrouve à la tête de tout le patrimoine en 1480<sup>94</sup> qu'il renforce en étendant son influence aux maisons limitrophes, celle des Cibo (parents d'Innocent VIII), clients influents dont l'héritage est finalement capté en 1492 et reconnu par le pape Alexandre VI l'année suivante.<sup>95</sup> Par ailleurs, entre 1480 et 1482 Tagliacozzo et les fiefs des Abruzzes sont perdus au profit des Colonna.<sup>96</sup>

Cette dernière famille, centrée de part et d'autre de Tivoli, à Riofreddo et Galliciano, va s'enraciner autour de Palestrina après l'élection du cardinal Giacomo Colonna, en 1278, et de Pietro, en 1288, dont le père Stefano le Vieux obtint de Charles I<sup>er</sup> des fiefs en Calabre (Acri, Corigliano, San Mauro).<sup>97</sup> Pietro reprit Riofreddo, Monte Sant'Elia, Roviano, Castel del Lago et la moitié

Cerdomare, Poggio Nativo, Poggio Moiano, Pomonte, Comunanza, Roccabaldesca et Monte Santa Maria en Sabine: *Lo statuto dei castelli dell'abbazia di Farfa*, p. 10. Les Orsini obtenaient des revenus supplémentaires mais aussi des fantassins qu'ils intégraient dans leurs troupes, ou des membres de leur administration dont Cristofano de Tedallini de Montopoli, *legum doctor*, ou l'humaniste Pietro Sabino. Ces possessions leurs permettaient aussi d'étendre leur influence en Sabine, aussi à travers de nouvelles acquisitions, dont Sandriglia, détenu en emphytéose depuis 1412 et acheté en 1431: ASC, AO, I ser., vol. 101, c. 3; *ivi*, vol. 297, c. 1; ASC, AO, II. A. XI, 43, 2 settembre 1412, copie faite en 1444.

<sup>91</sup> Dont l'investiture par Ferrante d'Aragon est datée de 1464: ASC, AO, II. A. XVII, 72.

<sup>92</sup> Silvestri, *Città, castelli e terre, ad vocem Nepi*.

<sup>93</sup> Paolo reçoit une part de Selci, Roccantica, Torri et Castiglione, qui les cède au pape Sixte IV qui l'en réinvestit le 4 août 1477: *ivi*, *ad vocem Selci*.

<sup>94</sup> Camilli, *Gentil Virginio Orsini*, pp. 82-85. Le document a été perdu. Il n'en reste que deux copies du XVI<sup>e</sup> siècle conservées, l'une dans le fonds *Archivum Arcis* dell'Archivio Apostolico Vaticano, l'autre dans la section des Archives Orsini de Los Angeles.

<sup>95</sup> De Vincentiis, *La sopravvivenza come potere*, pp. 601-602; AAV, *Index vicariatuum et infenfationum*, vol. II, cc. 269v-270r. Voir aussi Pellegrini, *Ascanio Maria Sforza*, II, pp. 445-446.

<sup>96</sup> AC, Serie III BB, 36, 28.

<sup>97</sup> Waley, *Colonna, Stefano, il Vecchio*.

de Rovianello, qinsi que de châteaux en basse Sabine, le long du Tibre et de la via Salaria. En 1292-93, le sénateur de Rome, Giovanni Colonna, déjà seigneur en Abruzzes (Manoppello, Tocco, Carapelle) et du *castrum Silicis* (Rocca d'Elce ?) s'empare de Ninfa en Maritime. Le cardinal Giacomo, fils d'Oddone III, reçoit en 1292 Palestrina, Capranica, Zagarolo, Colonna et Prata Porcia. Mais les tensions internes à la fratrie pousse Boniface VIII à agir et à ne confirmer qu'à deux autres frères du cardinal Giacomo Colonna, Capranica, Zagarolo et Castell'Arcione, chaque frère recevant deux fiefs, en 1397.<sup>98</sup> La situation s'apaise, sanctionnée par une union entre les Colonna et les Caetani de Fondi, celle de Stefano Colonna et de Sancia fille d'Onorato I, les entraînant dans la délicate situation du Schisme. L'apaisement revenu, Jean XXIII concède à Giovanni et à son frère Niccolò, pour trois à dix ans Civita Lavinia (Lanuvio), Passerano, Corcolle, San Vittorino, Frascati, Genzano et Ariccia qui s'ajoutent aux possessions patrimoniales précédentes.<sup>99</sup> Après le décès du père, Stefano, deux lignées apparaissent, Palestrina demeurant entre les mains du cadet, Niccolò, marié à une Conti et dont le fils, Stefano, épouse Sveva Orsini. À la suite de l'assassinat de Stefano [II], en 1433, et la probable minorité de son héritier, Stefano [III], s'ouvre une pression de la branche aînée, menée par Lorenzo, mettant en danger la lignée et son patrimoine, situation accrue par la guerre du pape Eugène IV contre les barons du Latium ainsi que la destruction de Palestrina en 1437 et de Zagarolo en 1439. L'apaisement du pape Nicolas V, qui réintègre les deux lignées dans leurs possessions, en 1447, et l'union entre Antonio Colonna et Imperiale, fille de Stefano [II] et de Sveva Orsini, en 1449-1451, vont permettre à la branche de Palestrina de retrouver sa place au sein de l'aristocratie du Latium méridional.<sup>100</sup> Stefano [III] se marie avec Eugenia de Ranuccio Farnese et leur fils Francesco est nommé protonotaire apostolique en 1480.<sup>101</sup> Il reprend l'héritage de Palestrina en 1484. Le pape Alexandre VI le prive de ses biens, après la défaite des Aragonais de Naples, et l'implication de leur cousin Prospero Colonna, pour les réintégrer ensuite, bien que ce soit Jules II a les avoir définitivement rétablis.<sup>102</sup>

Prospero Colonna, et son oncle Oddone (Martin V) sont issus des Colonna de Genazzano, une branche apparue dans les années trente du XIV<sup>e</sup> siècle, de Pietro II fils d'Agapito. Le patrimoine constitue en Nepi, Comunanza, Genazzano et Arnara, complété de Canemorto et Roccasinibalda en

<sup>98</sup> Carocci, *Baroni di Roma*, pp. 362-363. En 1296, les Colonna de Genazzano divisent leurs biens entre les deux fils héritiers, chacun possédant un *castrum*, l'un Genazzano et l'autre Olevano: *ivi*, p. 358.

<sup>99</sup> Partner, *Colonna, Giovanni*; Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad vocem*.

<sup>100</sup> Petrucci, *Colonna, Stefano*, pp. 442-443; Serio, *Una gloriosa sconfitta*, pp. 19-20.

<sup>101</sup> *Ivi*, p. 26.

<sup>102</sup> Rehberg, *Alessandro VI e i Colonna*, pp. 375-377.

1362, mais aussi de Paliano, Capranica, Castel Nuovo, Castel del Colle en 1373.<sup>103</sup> La lignée principale issue de Agapito, aîné de Pietro, et comprenant Oddone (futur Martin V); Giordano et Lorenzo consolidés le patrimoine et l'accroît entre 1417 et 1425, par concessions pontificales ou achats, dont Marino à Cristoforo Caetani comte de Fondi. Ces biens font l'objet d'un fidéicomis entre les frères et les neveux de Martin V en 1427,<sup>104</sup> qui établit un noyau tenu «in perpetuo communiter et pro indiviso» inaliénable comprenant Genazzano, Cave, Rocca di Cave, Olevano, San Vito, Paliano, Serrone, Pesciano, Ciciliano, Capranica. Les autres biens sont répartis entre trois héritiers, Antonio (Supino, Nettuno), Odoardo (comtés d'Alba et de Celano dans le Regnum et biens au nord de Rome) et Prospero (Ardea, Rocca di Papa, Frascati). Le fidéicomis fonctionne, les biens passant aux fils cadets mais le fidéicomis restant sous le guide d'un fils cardinal jusqu'en 1480 où le troisième fils, Prospero détient les fiefs et son frère cardinal, Giovanni, la tête du fidéicomis.<sup>105</sup>

Le soutien de Ferrante d'Aragon au pape Sixte IV contre les Médicis et les Florentins active l'opposition entre Colonna (Ferrante) et Orsini (Florentins et Vénitiens) mais par un statut quo en 1482. Et si les Colonna obtiennent de Ferrante les biens des Orsini dans les Abruzzes, le refus des aînés de la branche de Genazzano de les restituer provoque leur capture et anéantissement par Sixte IV en 1484. La lignée cadette, celle de Prospero et du cardinal Giovanni reste en place pour soutenir Charles VIII et les Français, puis des Aragonais qui leur confirmeront leurs conquêtes de 1495, biens pris aux Conti: Ostia et Grottaferrata,<sup>106</sup> les comtés d'Albe et de Tagliacozzo et les comtés de Fondi et de Traetto, sous tutelle royale après le décès d'Onorato II Caetani d'Aragona. La proximité aragonaise permet aussi à Giovanni de retrouver sa place à la Curie pontificale.<sup>107</sup> La défaite des Aragonais met un terme à cette aventure. Fabrizio Colonna remet Marino et Rocca di Papa à Alexandre VI contre 2.000 ducats et les terres du cardinal Giovanni, en fait le patrimoine héréditaire, est repris par la Curie.<sup>108</sup>

Les Colonna ont suivi au plus près le schéma de domination familiale où les seigneuries obtenues-garantie par le premier parent cardinal (qu'il devienne ou non pape) sont tenues en indivision des frères du vivant du père. Le décès

<sup>103</sup> AC, Serie III BB, 54, 23; ivi, 57, 38; ivi, 54, 39.

<sup>104</sup> Confirmé en 1448 par Nicolas V, après les actions d'Eugène IV contre les barons du Latium: ivi, 4, 53.

<sup>105</sup> Comme cela apparaît dans le testament de leur mère, Imperiale, du 10 septembre 1480: ivi, 55, 2. Sur Prospero: Petrucci, *Colonna, Prospero*.

<sup>106</sup> En 1494 pour le compte de Charles VIII. Ostia est rendue au pape Alexandre VI qui, en retour, confirme Grottaferrata: Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad voces* Ostia et Abbazia di Grottaferrata; AC, Serie III BB, busta ou registro 16, interno 41.

<sup>107</sup> Ivi, 41, 26 et 42, 4; ivi, 36, 40; ivi, 47, 11.

<sup>108</sup> AC, Serie II A, 65, 2 et AAV, *Reg. Vat. 871*, cc. 33r-41v.



de ce dernier met fin à la fratrie et des branches autonomes prennent naissance. Un lien est maintenu à travers la reconnaissance d'un fief commun, mais il reste fragile. C'est pour cela que le fidéicommiss est introduit. La possibilité d'une division du patrimoine et l'apparition de nouvelles branches sont possibles d'une part par le renforcement du pouvoir seigneurial sur le fief et l'exclusion de toute coseigneurie – plus encore de tout coseigneur non appartenant à la famille, d'autre part par l'exil avignonnais de la papauté et le Schisme de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle qui permet à la noblesse du Latium méridional d'étendre leur domination sur les seigneuries les plus fragiles et les communautés urbaines. La papauté, dès qu'un pape en a la force, veille jalousement sur ces dernières, soumises au contrôle direct du Saint-Siège,<sup>109</sup> comme elle semble veiller à un équilibre des maisons et de leurs seigneuries. C'est un peu le sens des actions du pape Eugène IV.

Il est établi que ces seigneurs exercent leurs pouvoirs sur des centres toujours plus habités<sup>110</sup> et stables tout au long des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. À l'intérieur des seigneuries, dans chaque fief, les alleux diminuent au profit de censives (en monnaie) et de locations (canons fixes en nature ou partiellement en nature). La circulation des terres est ainsi strictement contrôlée afin d'interdire toute sortie de biens du fief ainsi défini. Les hommes des fiefs sont nommés «vaxallos» et rendaient hommage.<sup>111</sup> charges sur ces donations sont généralisées: tailles, impôts, prestations de services (fournir du bois, des animaux), l'emploi de fours et de moulins dominicaux et taxes sur les marchés, le commerce et les droits de bac sur les fleuves ou d'amarrage dans les ports sont uniformes et généralisés. Les seigneurs exercent une autorité judiciaire étendue, souvent marquée par la possession du mère et mixte impère qui ne fait que confirmer l'absence de juridiction criminelle supérieure et de tout pourvoi en appel.<sup>112</sup> Cette justice est le plus souvent exercée par les officiers préposés de la cour seigneuriale, massari puis vicaires.<sup>113</sup> Les vassaux doivent aussi un service militaire. Ces dispositions sont inscrites dans des statuts, comme ceux d'Olevano Romano de 1364 ou de Roviano, de 1382 et 1406.<sup>114</sup> La gestion

<sup>109</sup> Il s'agit d'Alatri (possédée momentanément par les Ceccano), Tivoli (possédée momentanément par les Conti), Ferentino, Velletri et Veroli. Voir Silvestrelli, *Città, castelli e terre, ad voces* Alatri et Tivoli. Pour Tivoli voir aussi Carocci, *Tivoli nel basso medioevo*.

<sup>110</sup> Comme, par exemple, Albano, Anagni, Frascati, Palestrina, Segni et Terracina: voir *I centri minori italiani nel tardo medioevo*.

<sup>111</sup> Comme dans le cas des hommes de Giuliano en 1419: AC, Serie III BB, 42, 29.

<sup>112</sup> Comme dans les statuts de Sermoneta de 1271, réformés en 1304 et au XV<sup>e</sup> siècle: Vendittelli, «*Domini*» e «*universitas castris*».

<sup>113</sup> Carocci, *Baroni di Roma*, p. 247-261.

<sup>114</sup> Pour Olevano, voir *Statuti di Olevano Romano*. Pour Roviano, voir Diviziani, *Roviano e il suo statuto*, et *Statuto di Roviano*.

des fiefs se fait aussi plus attentive, comme en témoignent les reçus de dépenses, bilans comptables et cadastres qui commencent à se multiplier à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.<sup>115</sup>

## 7. Conclusion

Si le népotisme n'est jamais vraiment abandonné, ou mis en sourdine durant la période avignonnaise, il demeure une empreinte de la structure des lignées laïques des barons du Latium méridional. En effet, le patrimoine souche ou à l'origine d'une nouvelle branche de la lignée est placé sous l'égide d'un fils cardinal et du père, indivis, accompagné d'un fief inaliénable – le fief qui donne son titre à la lignée. Les Colonna complètent ce processus par un fidéicommiss, sans pour autant pouvoir dire s'il s'agit d'une véritable nouveauté dans la mesure où les documents manquent. Ces dispositions ne durent que le temps de la «fratrie» et dès le décès du père (moins du frère cardinal), les biens sont divisés à part égales. Les Colonna maintiennent un certain contrôle de la lignée aînée sur les fiefs «patrimoniaux» et distribuent les fiefs secondaires, acquis plus récemment, entre les cadets. Si le népotisme des cardinaux – ou des frères devenus papes – marque aussi une action directe à l'intérieur de la Curie, il convient de remarquer que la papauté, revenue à Rome et malgré le Schisme, va agir comme médiateur direct avec les barons. Cela se manifeste tout d'abord à travers l'action répressive du pape Eugène IV, qui reprend par la force les *castra* et les communautés urbaines tombées sous la coupe des seigneurs laïcs. Leur redistribution, par le truchement du vicariat, est une forme d'inféodation directe, de vassalité. Mais les actes de concession qui se multiplient le sont tout autant. De ce fait, les patrimoines, la partie la plus ancienne des fiefs, sont confirmés aux lignées survivantes et les *castra* pris aux monastères sont judicieusement répartis entre les familles, même si cela se fait principalement au détriment du monastère de Saint-Paul-hors-les-murs. Quant aux communautés urbaines, le pape veille à leur autonomie.

Si la dynamique montre une reprise en main des seigneurs laïcs par la papauté au XV<sup>e</sup> siècle, les maisons baronniales voient deux maisons dominer, Orsini et Colonna. Les Caetani sont à part du fait que grande partie de leur patrimoine est situé dans le *Regnum* et qu'ils modifient leurs pratiques successorales selon les principes napolitains, imposant une claire domination de la patrilignée issue de l'aîné, les cadets détenteurs de fiefs – dont le branche de Sermoneta – demeurant dans une relative dépendance. Il faudra l'échec de 1370 et la mise en danger après la révolte des barons de 1485 dans le Royaume de Naples pour les pousser à diviser les deux branches de part et d'autre de la

<sup>115</sup> Exemple des Colonna pour les années 1467 et 1570 (comptes et reçus de dépenses), les premiers bilans des années 1531-1532: AC, *Conti Diversi*, I AC, 1.

frontière. Ainsi, les divisions systématiques des seigneurs du Latium sont une stratégie de la fluidité où la lignée survivante reconquiert militairement les fiefs, plus qu'elle ne revendique une hérédité dérivant d'un frère du consortium d'origine. Cette dernière pratique est reconnue et constitue une praxis successorale, mais le pape va l'utiliser en sa faveur pour décréter l'octroi d'un tel patrimoine. Ce dernier agit bien en tant que seigneur temporel reconnu.

Les grands lignages du Latium font en sorte d'éliminer ou d'absorber les familles biologiquement plus «étroites», comme les Conti, les Savelli et, surtout, les Ceccano. Cette dernière ne bénéficie en fait durant cette période d'aucun appui pontifical, d'aucun fief dans le Patrimoine de Saint-Pierre, d'aucun vicariat et leurs biens dans le *Regnum* sont maigres ou le fruit de dots constituant d'autres dots. Les liens que les seigneurs laïcs entretiennent entre eux renforcent une position mais la légitimité demeure celle provenant du pape. D'un nom, de titres (souvent obtenus sur des comtés du *Regnum*), ils tirent leur prestige et d'une gestion complète du *dominium* sur leurs fiefs, revenus et hommes qu'ils impliquent dans une fonction de *condottiere* ou pourvoyant leurs fiefs de châteaux bien munis.<sup>116</sup> La gestion raisonnée s'applique sur des fiefs dont les coseigneurs du XIII<sup>e</sup> siècle ont été éradiqués, par captation d'héritage ou rachat de parts, un processus encore en acte tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle. Ces anciens seigneurs deviennent des «vassaux», comme les hommes peuplant le fief, à travers un processus de vasselage généralisé. Se développe dans les fiefs un réseau clientélaire, d'où le seigneur puise les officiers d'une administration plus élaborée à mesure du développement des activités judiciaires et économiques des titulaires. Ces officiers peuvent provenir des villes voisines, détenir des alleux. Mais ils ont, le plus souvent, des censives ou des concessions en sous-fiefs.

<sup>116</sup> Comme le montre l'inventaire des châteaux du comte de Fondi en 1491-1493.

*Sources et études\**

- Barone G., *Istituzioni e vita religiosa a Sermoneta nel Medio Evo*, in *Sermoneta e i Caetani* [v.], pp. 77-83
- Benaiteau F., *Vassalli e cittadini. La signoria rurale nel Regno di Napoli attraverso lo studio dei feudi dei Tocco di Montemiletto (XI-XVIII secolo)*, Bari 1997
- Butaud G., *Généalogie et histoire des rois mages: les origines légendaires de la famille des Baux (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, in *Famille et parenté dans la vie religieuse du Midi (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, in «Cahiers de Fanjeaux», 43 (2008), pp. 107-154
- Caciorgna M.T., *Assesti del territorio e confini in Marittima in Sermoneta e i Caetani* [v.], pp. 49-75
- Caciorgna M.T., *La contea di Fondi nel XIV secolo*, in *Gli Ebrei a Fondi e nel suo territorio*, a cura di G. Lacerenza, Napoli 2014, pp. 49-88
- Caciorgna M.T., *Marittima medievale. Territori, società e poteri*, Roma 1996
- Caetani G., *Epistolarium Honorati Caetani. Lettere familiari del cardinale Scarampo e corrispondenza della Guerra Angioina (1450-1467)*, Sancasciano Val di Pesa 1926
- Camilli S., *Gentil Virginio Orsini. Un barone condottiero del Quattrocento*, tesi di dottorato, XXIII ciclo, Università di Firenze 2012
- Cardosi A., *L'antico statuto di Sonnino (sec. XIII)*, Sonnino 1965
- Carocci S., *Baroni di Roma. Dominazioni signorili e lignaggi aristocratici nel Duecento e nel primo Trecento*, Roma 1993
- Carocci S., *Il nepotismo nel Medioevo: papi, cardinali e famiglie nobili*, Roma 1999
- Carocci S., *Le origini della signoria Orsini su Tagliacozzo*, in *Tagliacozzo e la Marsica in età angioina e aragonese. Aspetti della vita artistica, civile e religiosa*, Atti del Convegno, Tagliacozzo, 20 maggio 2002, a cura di F. Salvatori, Tagliacozzo 2003, pp. 1-15
- Carocci S., *Tivoli nel basso medioevo. Società cittadina ed economia agraria*, Roma 1988
- Carocci S., *Vassalli del papa. Potere pontificio, aristocrazie e città nello Stato della Chiesa (XII-XV sec.)*, Roma 2010
- Le carte del Lazio*, a cura di A.P. Frutaz, Roma 1972
- I centri minori italiani nel tardo medioevo. Cambiamento sociale, crescita economica, processi di ristrutturazione (secoli XIII-XVI)*, Atti del XV Convegno di studi (San Miniato, 22-24 settembre 2016), a cura di F. Lattanzio, G.M. Varanini, Firenze 2018
- De Vincentiis A., *La sopravvivenza come potere: papi e baroni di Roma nel XV secolo*, in *La nobiltà romana nel medioevo*, a cura di S. Carocci, Roma 2006, pp. 551-613
- Diviziani A., *Roviano e il suo statuto del secolo XIII*, «Archivio della Società romana di storia patria», 51 (1928), pp. 263-306
- Dykmans M., *D'Innocent III à Boniface VIII. Histoire des Conti et des Annibaldi*, in «Bulletin de l'Institut historique belge de Rome», 44 (1975), pp. 19-211
- Egidi P., Giovannoni G., Hermanin H., *I monasteri di Subiaco*, I, Roma 1904
- Ermini G., *Le relazioni tra la Chiesa e i comuni della Campagna e Marittima in un documento del XIV secolo*, in «Archivio della Società romana di storia patria», 48 (1925), pp. 171-201
- Esch A., *Bonifacio IX, papa*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XII, Roma 1971, ad vocem
- Faraglia N.F., *Storia della regina Giovanna II d'Angiò*, Lanciano-Napoli 1904
- Galasso G., *Il Regno di Napoli*, Torino 1992

## \* Abréviations

- AAV = Archivio Apostolico Vaticano  
 AC = Archivio Colonna  
 AO = Archivio Orsini  
 ASC = Archivio Storico Capitolino  
 ASNa = Archivio di Stato di Napoli

- Kiesewetter A., *Eppe, Jean d'*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XLIII, Roma 1993, *ad vocem*
- Lefevre R., *Ricerche e documenti sull'Archivio Savelli*, Roma 1992
- Lefevre R., *I Savelli nei Castelli Romani tra medioevo, Rinascimento e barocco*, in «Documenta Albana», serie 2, 12/13 (1990/1991), pp. 73-86
- Inventarium Honorati Gaetani. L'inventario dei beni di Onorato II Gaetani d'Aragona, 1491-1493*, trascrizione di C. Ramadori; introduzione e commento di S. Pollastri, Roma 2006
- Lettres secrètes et curiales du pape Grégoire XI [1370-1378] intéressantes les pays autres que la France*, I-III, a cura di M. Mollat, Paris 1962
- Marchetti-Longhi G., *La carta feudale del Lazio nella mostra permanente del Lazio meridionale in Anagni*, in «Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken», 36 (1956), pp. 324-327
- Paravicini Bagliani A., *Ceccano, Tomasio da*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XXIII, Roma 1979, *ad vocem*
- Paravicini Bagliani A., *I testamenti dei cardinali del Duecento*, Roma 1980
- Partner P., *Colonna, Giovanni*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XXVII, Roma 1982, *ad vocem*
- Passigli S., *Fondi e documenti per la storia del territorio di Sermoneta*, in *Sermoneta e i Caetani* [v.], pp. 35-40
- Pellegrini M., *Ascanio Maria Sforza: la parabola politica di un cardinale principe del Rinascimento*, II, Roma 2002
- Petrucchi F., *Colonna, Prospero*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XXVII, Roma 1982, *ad vocem*
- Petrucchi F., *Colonna, Stefano*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XXVII, Roma 1982, *ad vocem*
- Ployer Mione L., *L'abbazia di Marmosollo in rapporto al territorio di Sermoneta*, in *Sermoneta e i Caetani* [v.], pp. 85-94
- Pollastri S., *La féodalité de la région de Matera sous les Angevins (XIII<sup>e</sup> -XIV<sup>e</sup> siècles)*, in *Archivi e reti monastiche tra Alvernia e Basilicata: il priorato di Santa Maria di Jusso e la Chaise-Dieu*, a cura di F. Panarelli, Galatina 2007
- Pollastri S., *Les Gaetani di Fondi. Recueil d'actes (1174-1623)*, Roma 1998
- Pollastri S., *Le Liber donationum et la conquête angevine du royaume de Sicile (1268-1281)*, in «Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Age», 116 (2004), pp. 657-727
- Pollastri S., *Jeux et enjeux des obédiences pour l'aristocratie napolitaine (1378-1387)*, in *Rome, la papauté et le Grand Schisme. Langages politiques, impacts institutionnels, ripostes sociales et culturelles*, Actes de Colloque international, Avignon, 13-15 novembre 2008
- Pollastri S., *Le Lignage et le fief. L'affirmation du milieu comtal et la construction des états féodaux sous les Angevins de Naples (1265-1435)*, Paris 2011
- Pollastri S., *Onorato I et Onorato II comtes de Fondi. Continuités et ruptures*, in *Principi e corti nel rinascimento medievale. I Caetani e le altre signorie nel Regno di Napoli*, a cura di F. Delle Donne, G. Perisi, Roma 2020, pp. 89-92
- Pollastri S., *Les Ruffo di Calabria sous les Angevins. Le contrôle lignager (1268-1435)*, in «Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Age», 113 (2001), pp. 558-561
- Pollastri S., *Le terre dei feudatari ribelli, in 1497: Teggiano*, Salerno 2008, pp. 277-292
- Pollastri S., *Textes et documents sur la succession de Fondi (1491-1493)*, in «*Pazzi innocenti che consumano il tempo a frugare vecchie carte*». Raccolta di saggi per il centenario de I Comuni di Campagna e Marittina di Giorgio Falco, Roma 2020, pp. 281-332
- Principi e corti nel rinascimento medievale. I Caetani e le altre signorie nel Regno di Napoli*, a cura di F. Delle Donne, G. Perisi, Roma 2020
- Rationes decimarum Italiae nei secoli XIII e XIV. Latium*, a cura di G. Battelli, Città del Vaticano 1946
- Rehberg A., *Alessandro VI e i Colonna: motivazioni e strategie nel conflitto fra il papa Borgia e il baronato romano*, in *Roma di fronte all'Europa al tempo di Alessandro VI*, a cura di M. Chiabò, S. Maddalo, M. Miglio, A.M. Oliva, Roma 2001, pp. 345-386
- Regesta chartarum. Regesto delle pergamene dell'archivio Cetani*, a cura di G. Caetani, I, Perugia 1922

- Les Registres de Boniface VIII (1294-1303)*, a cura di G. Digard, M. Faucon, A. Thomas, R. Fawtier, Paris 1884-1939
- Scarpignato M.A., *Ceccano*, in *Lazio medievale. Ricerca topografica su 33 abitati delle antiche diocesi di Alatri, Anagni, Ferentino, Veroli*, a cura di I. Belli Barsali, Roma 1980
- Serio A., *Una gloriosa sconfitta. I Colonna tra papato e impero nella prima età moderna*, Roma 2008
- Sermoneta e i Caetani: dinamiche politiche, sociali e culturali di un territorio tra Medioevo ed età moderna*, Atti del Convegno della Fondazione Camillo Caetani (Roma-Sermoneta, 16-19 giugno 1993), a cura di L. Fiorani, Roma 1999
- Servitude (La) dans les pays de la Méditerranée occidentale chrétienne au XII<sup>e</sup> siècle et au-delà: déclinante ou renouvelée?* Actes de la table de Rome, 8 et 9 octobre 1999, in «Melanges de l'école française de Rome, Moyen Age», 112/2 (2000), pp. 633-1085
- Sigismondi F.L., *Lo stato degli Orsini. Statuti e diritto proprio nel ducato di Bracciano*, Roma 2003
- Silvestrelli G., *Città, castelli e terre della regione romana. Ricerche di storia medioevale e moderna sino all'anno 1800*, 2 voll., Roma 1940<sup>2</sup>
- Statuti di Olevano Romano del 15 gennaio 1364*, a cura di V. La Mantia, Roma 1900
- Statuto di Roviano del MCCLVIII-LXXV, con le riforme e le aggiunte del MCCCXXXVIII, della fine del secolo XV e del MDLXXVIII*, a cura di A. Diviziani, in *Statuti della Provincia Romana*, a cura di V. Federici, P. Tomassetti, P. Egidi, II, Roma 1930, pp. 285-334
- Lo statuto dei castelli dell'abbazia di Farfa nel tardo medioevo: Montopoli, Poggio Mirteto, Fara e Toffia (1477)*, a cura di M. Agostini con introduzione di T. Leggio, Fara Sabina 2010
- Lo statuto di Subiaco del Card. Giovanni Torquemada: 1456*, a cura di F. Caraffa (trascrizione a cura di G. De Tommasi), Subiaco 1981
- Strand A.A., *Conti, Andrea*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XXVIII, Roma 1983, *ad vocem*
- Tomassetti G., *Documenti feudali della provincia di Roma nel Medio Evo*, Roma 1898
- Trifone B., *Le carte del monastero di S. Paolo di Roma dal secolo XI al XV*, in «Archivio della Società romana di storia patria», 31 (1908), pp. 267-313, 32 (1909), pp. 29-106
- Terra e lavoro nel Lazio meridionale. La testimonianza dei contratti agrari (secoli XII-XV)*, a cura di A. Cortonesi, G. Giammaria, Roma-Bari 1999
- Vendittelli M., «*Domini*» e «*universitas castri*» a Sermoneta nei secoli XIII e XIV. *Gli statuti castellani del 1271 con le aggiunte e le riforme del 1304 e del secolo XV*, Roma 1993
- Vendittelli M., *Signori, istituzioni comunitarie e statuti a Sermoneta tra il XIII ed il XV secolo*, in *Sermoneta e i Caetani* [v.], pp. 41-48
- Waley D., *Colonna, Stefano, il Vecchio*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XXVII, Roma 1982, *ad vocem*

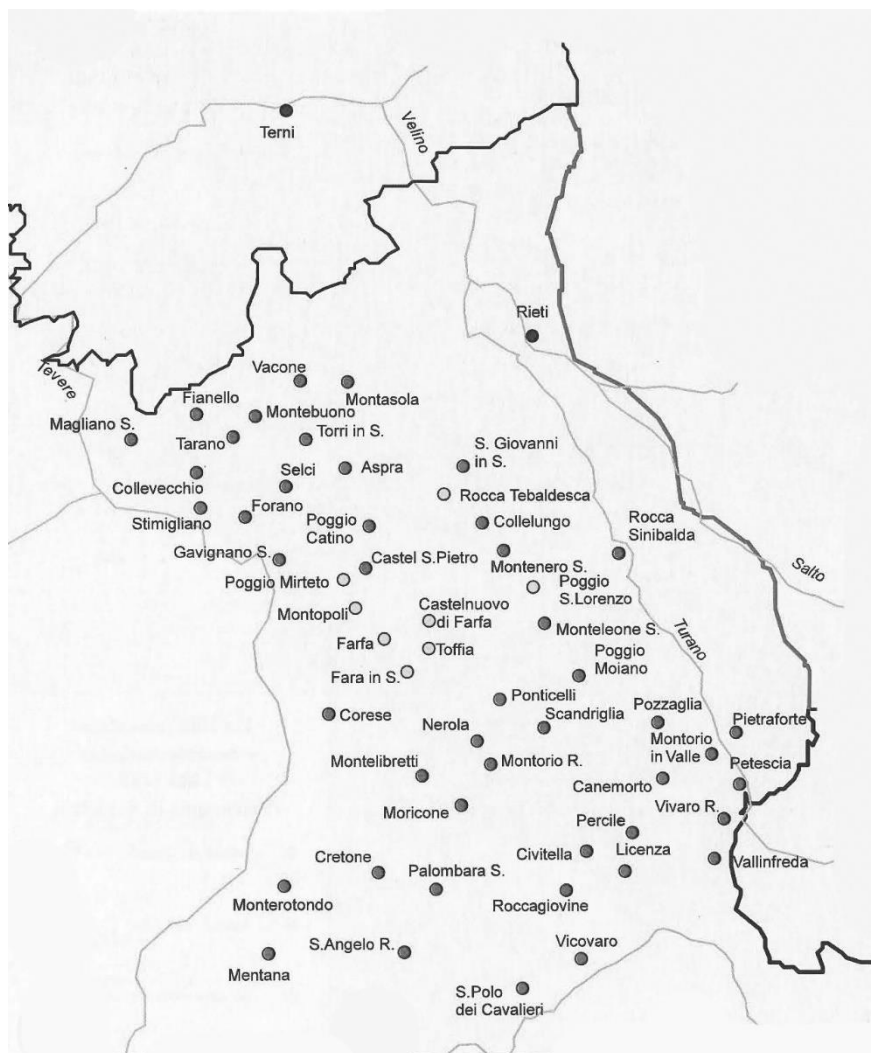
Cartine



### Il Patrimonio di San Pietro in Tuscia tra XIV e XV secolo

(da *Atlante storico-politico del Lazio*, Roma-Bari 1996, tav. XXII)





### La Sabina tra XIV e XV secolo

(da *Atlante storico-politico del Lazio*, Roma-Bari 1996, tav. XXIII)



### Campagna e Marittima tra XIV e XV secolo

(da *Atlante storico-politico del Lazio*, Roma-Bari 1996, tav. XXIV)